



sepant



Inventaire de la Biodiversité Communale

Monts

Avril 2016



**SEPANT- Société d'Etude, de Protection et
d'Aménagement de la Nature en Touraine**
8 bis, allée des Rossignols - 37 170 Chambray-lès-Tours
☎ : 09 77 38 61 75
sepant@wanadoo.fr - www.sepant.fr

Intitulé de la mission	Inventaire de la Biodiversité Communale à Monts	
Destinataires	Conseil Régional Centre Val de Loire Direction de l'Environnement 9 rue Pierre Lentin CS 94117 45041 ORLEANS Cedex	
Rédacteur	SEPANT Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT) 8 bis allée des rossignols 37170 Chambray-lès-Tours	
Contact à la SEPANT	Nese KAPLAN nesekaplan@sepant.fr	Tel : 09 77 38 61 75
Date de réalisation	Avril 2016	

Crédit photos

Matthieu Trouvé, Nese Kaplan, Vinciane Leduc, Anne Tinchant, François Botté, Andreas Trepte, Francis C. Franklin, Mark S. Jobling

SOMMAIRE

I.	Introduction - Préambule	6
1.	Contexte et objectifs de l'étude	6
2.	Présentation de la commune	6
2.1.	Situation de la commune	6
2.2.	Géologie et pédologie	7
2.3.	Topographie	9
2.4.	Hydrographie et hydrologie	9
2.5.	Principaux ensembles géomorphologiques	11
2.6.	Carte historique et Vallée de l'Indre	12
2.7.	Occupation du sol	13
2.8.	Paysage et structures	14
3.	Zonages concernant l'environnement et l'aménagement	15
3.1.	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ZNIEFF	15
3.2.	Espaces Naturels Sensibles	16
3.3.	Trame verte et bleue	17
3.4.	PLU (Plan Local d'Urbanisme)	18
3.5.	Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation	19
II.	L'inventaire de la Biodiversité Communale	20
1.	La zone d'étude	20
2.	Groupes étudiés	20
2.1.	Flore et habitats	20
2.2.	Faune	20
3.	Résultats	23
3.1.	Cartographie des habitats	23
3.2.	Faune et flore remarquable	32
3.3.	Espèces invasives	42
III.	Enjeux et préconisations	46
1.	Les prairies de Beaumer, vers la création d'un ENS	46
1.1.	Les enjeux de la préservation de ce site	46
	Une diversité d'habitats et d'espèces à préserver	46
	La vallée de l'Indre en tant que corridor écologique	47
1.2.	Actions de restauration	49
	Restauration de prairies par reconversion de peupleraies	49
	Culture intensive	51
1.3.	Gestion des prairies humides	51
1.4.	Valorisation du site d'un point de vue pédagogique et touristique	53
1.5.	Sensibilisation des exploitants agricoles et sylvicoles	54
2.	Les mares : des zones humides précieuses	55
3.	Jachère fleurie	56
4.	Lacunes de connaissance	56
IV.	Propositions d'actions	57
VI.	Fiches actions	59
VII.	Annexes	70

LISTE DES FIGURES

Photographie 1 : Paysages de la commune de Mont.....	14
Photographie 2 : Prairie humide sur la commune de Monts.....	
Photographie 3 : Mégaphorbiaies sur la commune de Monts.....	
Photographie 4 : Forêts alluviales sur la commune de Monts.....	
Photographie 5 : Exemple d'espèces d'orchidées sur la commune de Monts	30
Photographie 6 : Coteau du Puy en bordure du ruisseau du Peu.....	
Photographie 7 : Le Pigamon jaune	35
Photographie 8 : Exemples d'habitats de la Fritillaire pintade	35
Photographie 9 : Individus observés dans le domaine du Château de La Roche en « roue d'accouplement.....	
Photographie 10 : Exemple d'espèces d'orthoptères sur la commune de Monts.....	38
Photographie 11 : Exemples d'oiseaux présents sur la commune de Monts	39
Photographie 12 : Traces de présence du Castor, relevés sur une parcelle privée des prairies de la Rauderie	
Photographie 13 : Triton ponctué observé au sein de la mare des Belles-Landes et son contexte agricole.....	41
Photographie 14 : Robinier faux-acacia	
Photographie 15 : Jeunes pousses d'Erable negundo. Prairies de la Rauderie.....	
Photographie 16 : Renouée du Japon, sur une parcelle privée des prairies de Beaumer	
Photographie 17 : Jussie invasive.....	
Photographie 18 : Ragondin.....	
Photographie 19 : Comparaison des vues aériennes entre 1947 et 2014 au niveau de la prairie d'Epiray : de nombreuses prairies ont été converties en plantation de peupliers. (<i>Source photos : Geoportail</i>)	
Photographie 20 : Peupleraie observée en rive droite où le sous-boisement n'est plus géré depuis plusieurs années.....	
Photographie 21 : Parcelle privée fauchée (à gauche). Pied de Pigamon jaune en développement, recouvert de broyat de fauche (à droite).....	
Carte 1 : Localisation de la commune de Monts.....	7
Carte 2 : Contexte géologique de la commune de Monts	8
Carte 3 : Réseau hydrographique de la commune de Monts	10
Carte 4 : Principaux ensembles géomorphologiques de la commune de Monts	11
Carte 5 : Carte de l'État-major (1820-1866). Source Géoportail.....	12
Carte 6 : Occupation du sol de la commune de Monts.....	13
Carte 7 : Localisation des ZNIEFF de la commune de Monts	15
Carte 8 : Zone de préemption ENS « Prairie de Beaumer »	16
Carte 9 : Trame verte et Bleue du Scot de l'agglomération tourangelle, rapportée aux limites communales de Monts.....	18
Carte 10 : localisation des sites de prospections	22
Carte 11 : Cartographie des habitats de la vallée de l'Indre à Monts (Prairies de Beaumer).....	24
Carte 12 : Enjeux floristiques au sein de la vallée de l'Indre.....	29
Carte 13 : Localisation des stations de Pigamon jaune sur la commune de Monts.....	34

Carte 14: Localisation des stations de Fritillaire pintade	36
Carte 15 : Répartition des mares de la commune de Monts entourées d'une zone tampon de 200m	55
Tableau 1 : Dates et nature des prospections.....	21
Tableau : 2 Liste des espèces patrimoniales par site, recensées entre 2014 et 2015	32

I. INTRODUCTION - PREAMBULE

1. Contexte et objectifs de l'étude

Durant plusieurs décennies, le développement des villes s'est fait au détriment de la nature qui les entourait. L'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la gestion intensive des espaces, sont autant de causes d'érosion de la biodiversité dans les villes. Ce fonctionnement n'est pas viable et est synonyme de surcoûts pour les collectivités sur le long terme. Les dépenses en frais de santé, de dépollution, de renaturation, de reconfiguration urbaine et de risques d'inondations sont la conséquence de la disparition de la végétation, de la fermeture des sols, de la fuite des pollinisateurs... qui assurent en temps normal d'innombrables services à la collectivité.

Les villes ont un rôle majeur pour enrayer le recul accéléré de la biodiversité sur leur propre territoire, en y renforçant la place de la nature, en évitant de s'étaler sur les espaces naturels et en sensibilisant les habitants.

Les IBC permettent aux communes de mieux connaître leurs espaces, et dans le cadre de la logique actuelle de « Trame Verte et Bleue », de positionner leur territoire au regard des différentes trames écologiques existantes, de bien identifier les noyaux de biodiversité présents et les éventuels liens existants entre eux afin d'y préserver la biodiversité et de permettre le maintien de sites remarquables ou plus ordinaires.

En 2014, la commune de Monts a contacté la SEPANT pour l'accompagner dans ses démarches en faveur de l'environnement. Elle a souhaité officialiser cet engagement avec la signature de la charte « objectif zéro pesticide » et poursuivre avec un Inventaire de la Biodiversité Communale ou IBC.

La démarche inclut également un volet « sensibilisation » visant les élus, la population et le personnel technique, avec pour objectif de faire connaître et de valoriser le patrimoine naturel de la commune.

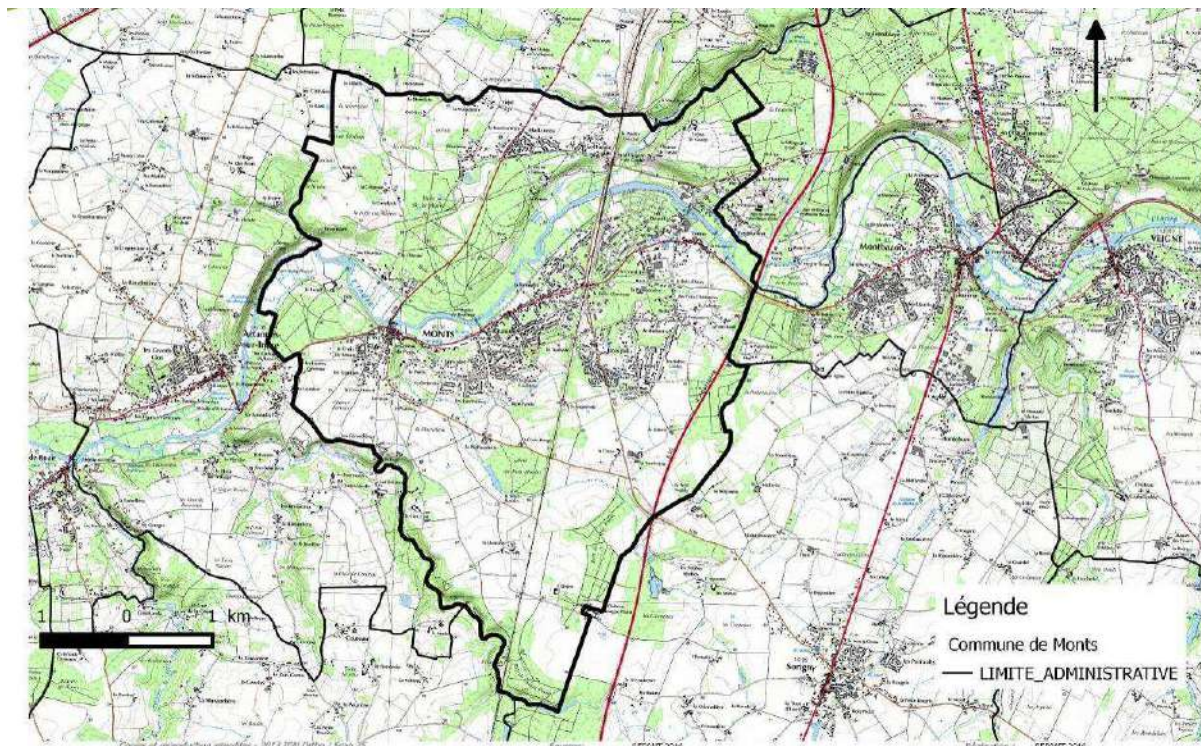
2. Présentation de la commune

2.1. Situation de la commune

Commune de la Vallée de l'Indre, Monts est située à moins de 10 km de la porte d'agglomération sur Joué-lès-Tours et à 20 km de Tours.

Monts s'étend sur un territoire de 2728 hectares et comptait 7 623 habitants en 2013 (source Insee). Les communes limitrophes sont Joué-les-Tours au Nord, Veigné, Montbazou et Sorigny à l'Est, Thilouze au Sud, et Artannes-sur-Indre à l'Ouest.

La commune est principalement desservie par la RD84 et la D17 et dispose d'une halte SNCF. Elle est par ailleurs concernée par le passage de la LGV Paris-Bordeaux, en cours de construction.



Carte 1 : Localisation de la commune de Monts

2.2. Géologie et pédologie

Plusieurs strates sédimentaires affleurent, favorisées par l'incision profonde de la vallée de l'Indre.

Sur les plateaux, qui constituent la plus grande partie de la commune, les surfaces sont principalement associées à l'ère tertiaire.

Le faciès le plus ancien (Eocène) est siliceux et chargé de blocs lourds (perrons de Touraine) impactant fortement la mise en valeur agricole. Les sols associés sont de piètre valeur : à la pierrosité se surajoutent des argiles kaoliniques à moyenne profondeur (3-4 dm) facteur de forte hydromorphie : stagnation des eaux et ruissellement.

Un faciès plus récent (Oligocène) correspond à l'extension des formations lacustres de Champeigne. Les matériaux sont variables : calcaires, marnes et meulières. Le milieu est plutôt poreux et les eaux s'enfouissent dans un réseau karstique. La couverture quasi généralisée par les limons de plateaux, donnent des sols à vocation agricole plus affirmée.

Quelques placages de sables et graviers continentaux (Miocène) peuvent complexifier la couverture pédo-géologique localement.

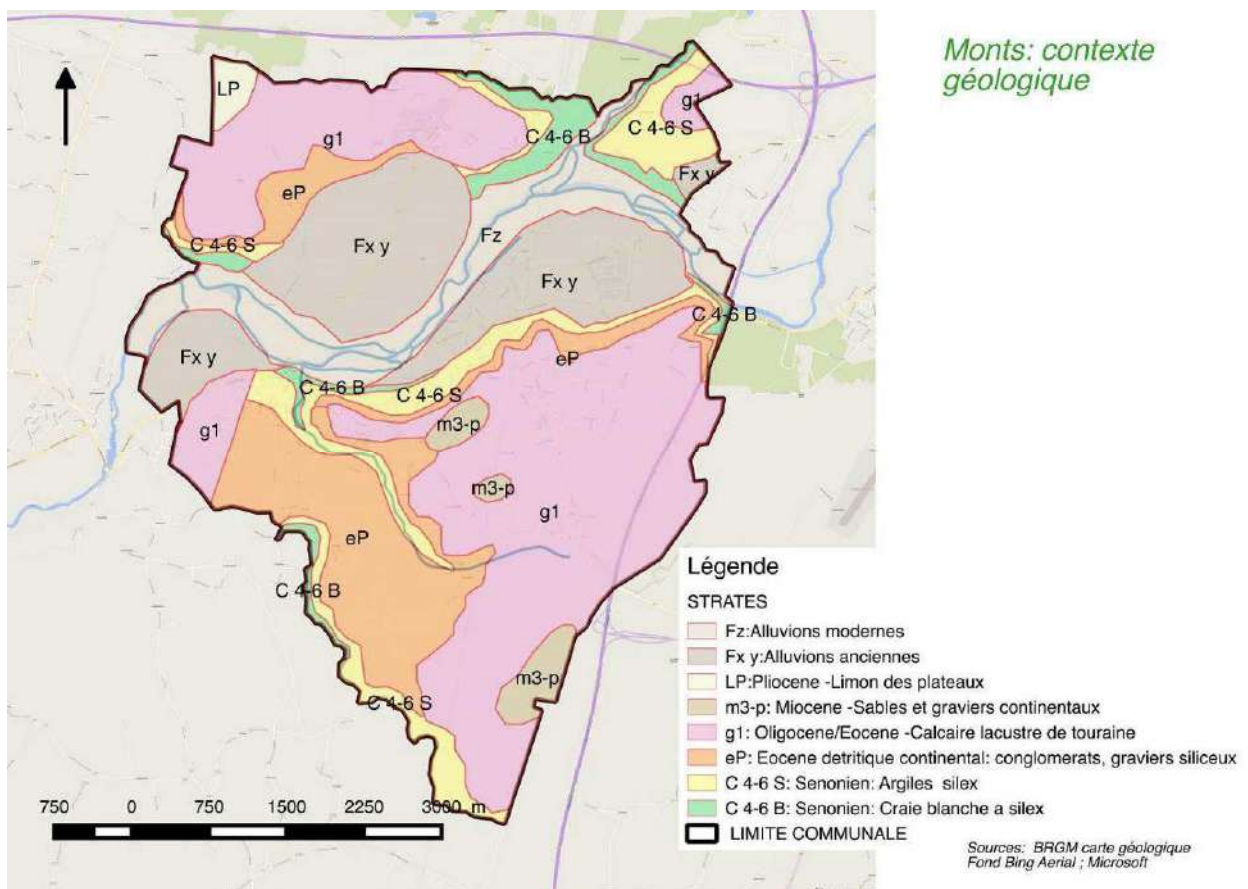
Les limons des Plateaux recouvrent tout l'ensemble offrant des sols de texture équilibrée, mais souvent hydromorphes peu ou prou. Le substrat décrit précédemment précise les nuances.

Le fond de vallée est fortement encaissé, plutôt étroit au droit de la commune et essentiellement à fond plat. Cet ensemble le rend sérieusement inondable. Les alluvions traduisent les apports du BV, limons et argiles, très peu de sables. Les dépôts récents sont associés à l'érosion et à l'activité humaine, plus qu'à la simple nature des ruissellements. Les sols sont profonds, riches en Matières Organiques (parfois tourbeux) et hydromorphes. La nappe permanente est proche en toutes saisons.

Un niveau de terrasse ancienne, fortement développé, s'inscrit à mi-hauteur des versants. Il témoigne d'une phase d'encaissement ancien et d'un système plus énergétique des ruissellements de l'époque : les alluvions sont sableuses voire graveleuses. Peu favorable à l'agriculture, il est voué très tôt à la construction et l'implantation humaines : le centre villageois l'a occupé fort anciennement...

Les colluvions, complexes des matériaux sur pente, relient en surface les différentes formations décrites précédemment. L'histoire de ces milieux est riche associant les phénomènes naturels et anthropiques. Par contre, elle complexifie l'approche pédogéologique et les vocations associées. L'urbanisation actuellement s'est fortement emparée de ces pentes faibles à moyennes. L'agriculture aura su valoriser ces bons sols riches de la diversité, autrefois.

Les versants sont masqués de ces différents apports et les strates marines profondes du Sénonien (secondaire) n'affleurent que très peu. Un Sénonien siliceux (argiles à silex) recouvre un sénonien crayeux qui annonce les grandes strates calcaires non affleurantes du Turonien, ici non découvertes.



Carte 2 : Contexte géologique de la commune de Monts

2.3. Topographie

Le relief Montois est formé principalement par deux entités paysagères : la Vallée de l'Indre qui scinde le territoire et les plateaux du Centre Touraine. L'Indre dessine de larges méandres et offre des coteaux plus ou moins abrupts ainsi que des terrasses alluviales. De part et d'autre s'étend un plateau agricole marqué de boisements.

L'altitude moyenne du territoire communal varie entre 50 m, en fond de vallée, et 90 m, sur les plateaux. La vallée de l'Indre et ses affluents constituent le point le plus bas de Monts avec la Prairie du Breuil situé à 48 m. Les points les plus hauts sont situés au Nord (93 m) au lieu-dit Le Marchais, en limite d'Artannes, et au Sud (98 m), à Longue Plaine, en limite de Sorigny.

2.4. Hydrographie et hydrologie

La commune de Monts est traversée d'Est en Ouest par l'Indre dont le cours serpente sur 8,5 km environ, dessinant deux boucles sur le territoire.

La rivière prend sa source à une altitude de 453 m dans les Monts de Saint-Marien dans le département du Cher et s'écoule sur plus de 279 km. Son bassin versant couvre une surface de 3400 km². Il s'agit d'une rivière privée dont la largeur varie de 20 à 30 m, dessinant de nombreux méandres.

Sur la commune, l'Indre reçoit un affluent en rive droite, le ruisseau de Saint-Laurent, qui draine les bois de Saint-Laurent et de Sainte-Apolline, et un second en rive gauche, les Courances de la Martellière, qui évacue les eaux de ruissellement du plateau et profite des résurgences des nappes de craie.

Le ruisseau du Peu qui constitue également un affluent de l'Indre, avait été déclassé en fossé en 2005. Suite à une demande de reclassement de la commune, le Peu a été reclassé cours d'eau en 2015¹. Enfin, le ruisseau de Montison, qui marque la limite Sud-Est communale avec Thilouze puis Artannes, achève de constituer le réseau hydrographique de la commune.

Ce réseau hydrographique relativement développé de la commune contribue à la présence de zones humides composées essentiellement de prairies humides, de ripisylves, de mégaphorbiaies et de peupleraies.

Sept zones humides ont été recensées par la DDT37 (Thema Environnement, 2012), les zones humides de moins de 1 ha ne sont pas relevées :

- Vallée de l'Indre : de Monts à la Prairie du Breuil ;
- Vallée de l'Indre : du Viaduc TGV à la RD 86 ;
- Etang et Prairies du Petit Moulin ;

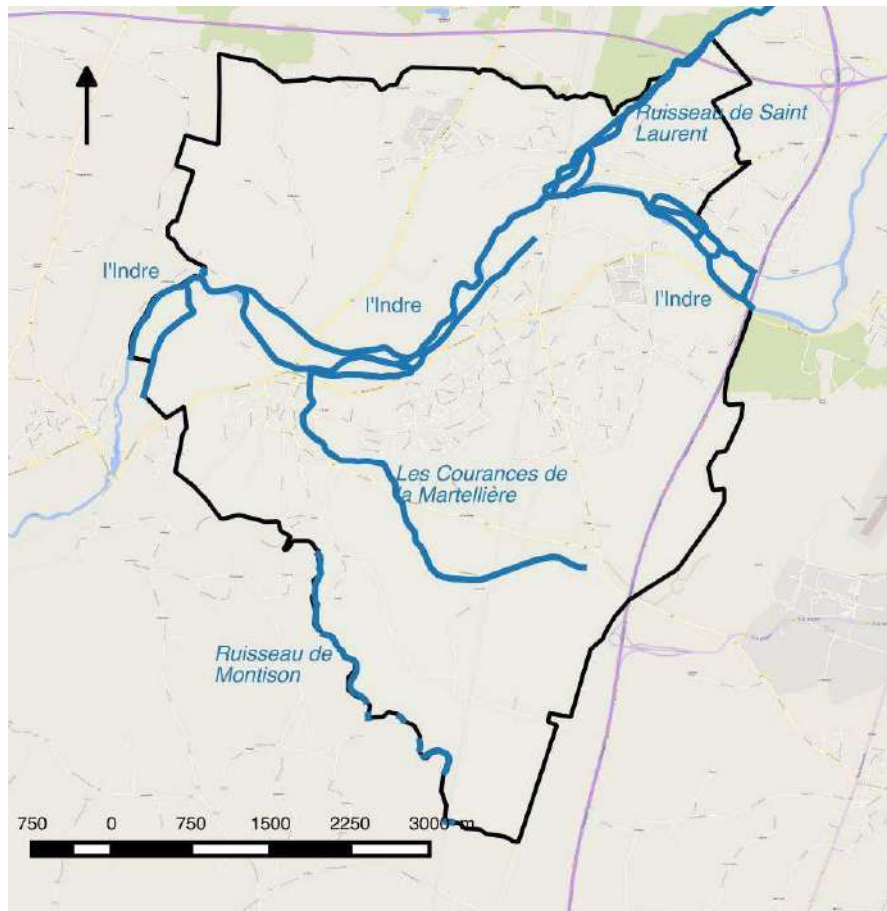
(Hors limites communales)

- Mares de Nétilly (limite Sorigny) ;
- Vallée de l'Indre : bourg et environs d'Artannes-sur-Indre ;
- Vallée du Ruisseau du Saint-Laurent ;

¹ Actualisation de la carte des cours d'eau d'Indre-et-Loire, signée par le préfet le 5 février 2016

- Vallée du Bois de Longue Plaine.

De nombreuses mares (prairiales, forestières, de champs, ...) viennent compléter cette liste de milieux humides.



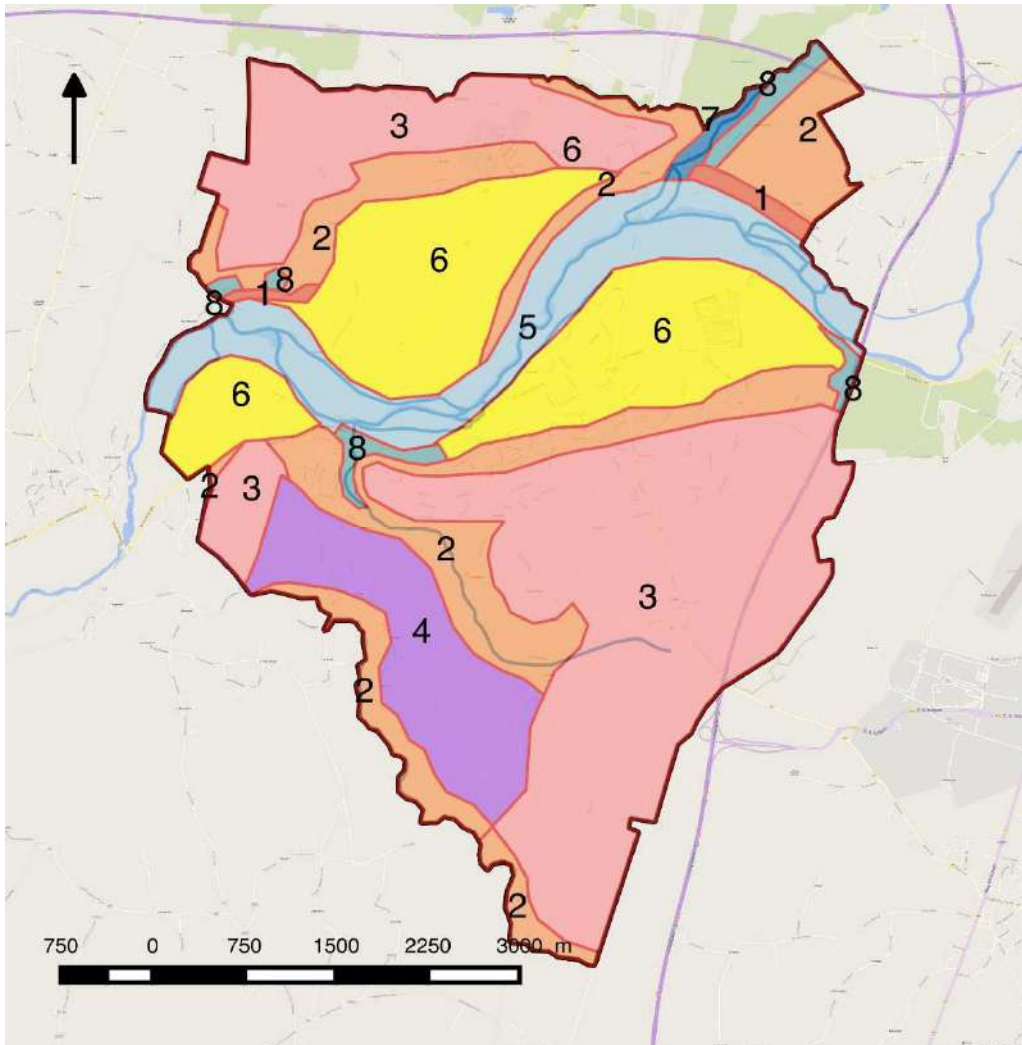
MONTs
Hydrographie

Fond Bing Aerial ; Microsoft

Carte 3 : Réseau hydrographique de la commune de Monts

2.5. Principaux ensembles géomorphologiques

En analysant les cartes géologique, pédologique, topographique et hydrologique, des ensembles géomorphologiques peuvent être mis en évidence. Ils sont représentés dans la carte ci-dessous.



Carte 4 : Principaux ensembles géomorphologiques de la commune de Monts

1 Vallons, pentes et coteaux calcaires sur craie blanche à silex (craie de Blois Sénonienne), orientées sud. On y trouve des pelouses sèches ou des boisements calcicoles de pentes thermophile. Ils correspondent aux méandres concaves de l'Indre et aux vaux.

2 Pentes fortes ou douces, agricoles ou forestières. Il s'agit principalement de boisement neutre ou acidiphiles et de landes.

3 Plateau et/ou interfleuve plane sur calcaires lacustres Oligocène, carbonaté à décarbonaté et qui correspond à la Champeigne, principalement cultivé.

4 Plateau ou interfleuve plane sur argile à silex et argile à perrons hydromorphes acides, également cultivés.

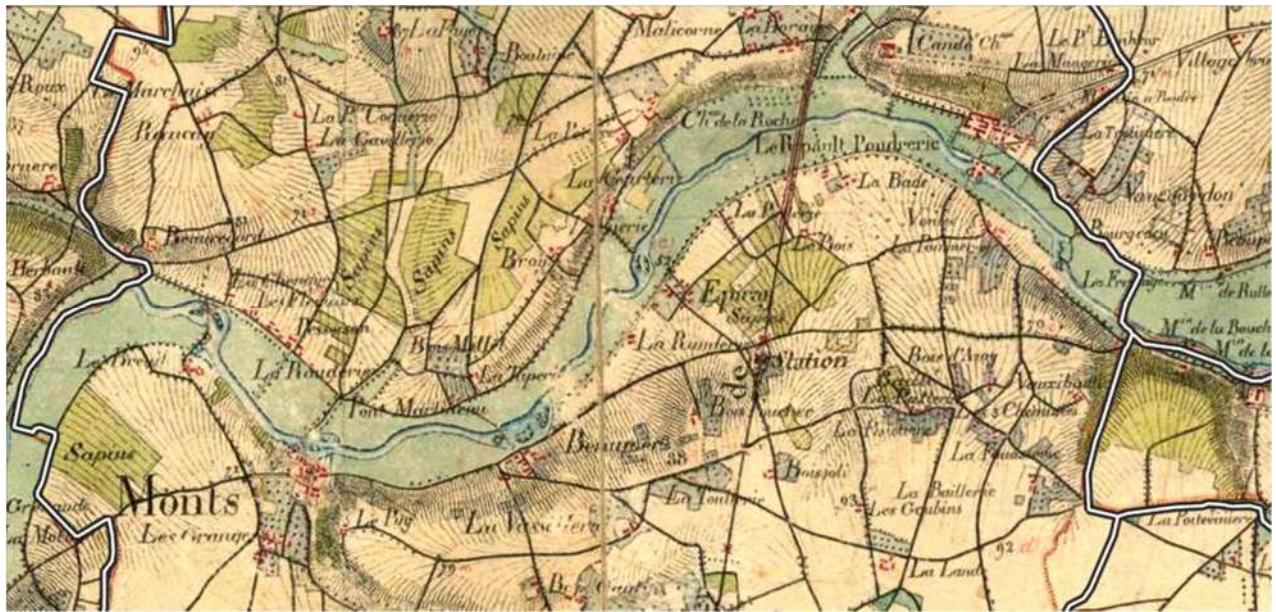
5 prairies, marécages, forêt alluviales. Tourbes alcalines de la Vallée de l'Indre. On y trouve principalement des prairies humides et des peuplements forestiers alluviaux.

6 terrasses sableuses des méandres convexes rive droite et rive gauche de l'Indre, acide ou carbonatées. On peut y trouver d'anciennes gravières.

7 Vallon tourbeux du Saint Laurent.

8 Vallons, pentes et coteaux calcaires sur craie blanche à silex (craie de Blois Sénonienne), orientés nord ou est, formant des boisements calcicoles de pentes frais et de petite taille.

2.6. Carte historique et Vallée de l'Indre



Carte 5 : Carte de l'État-major (1820-1866). Source Géoportail

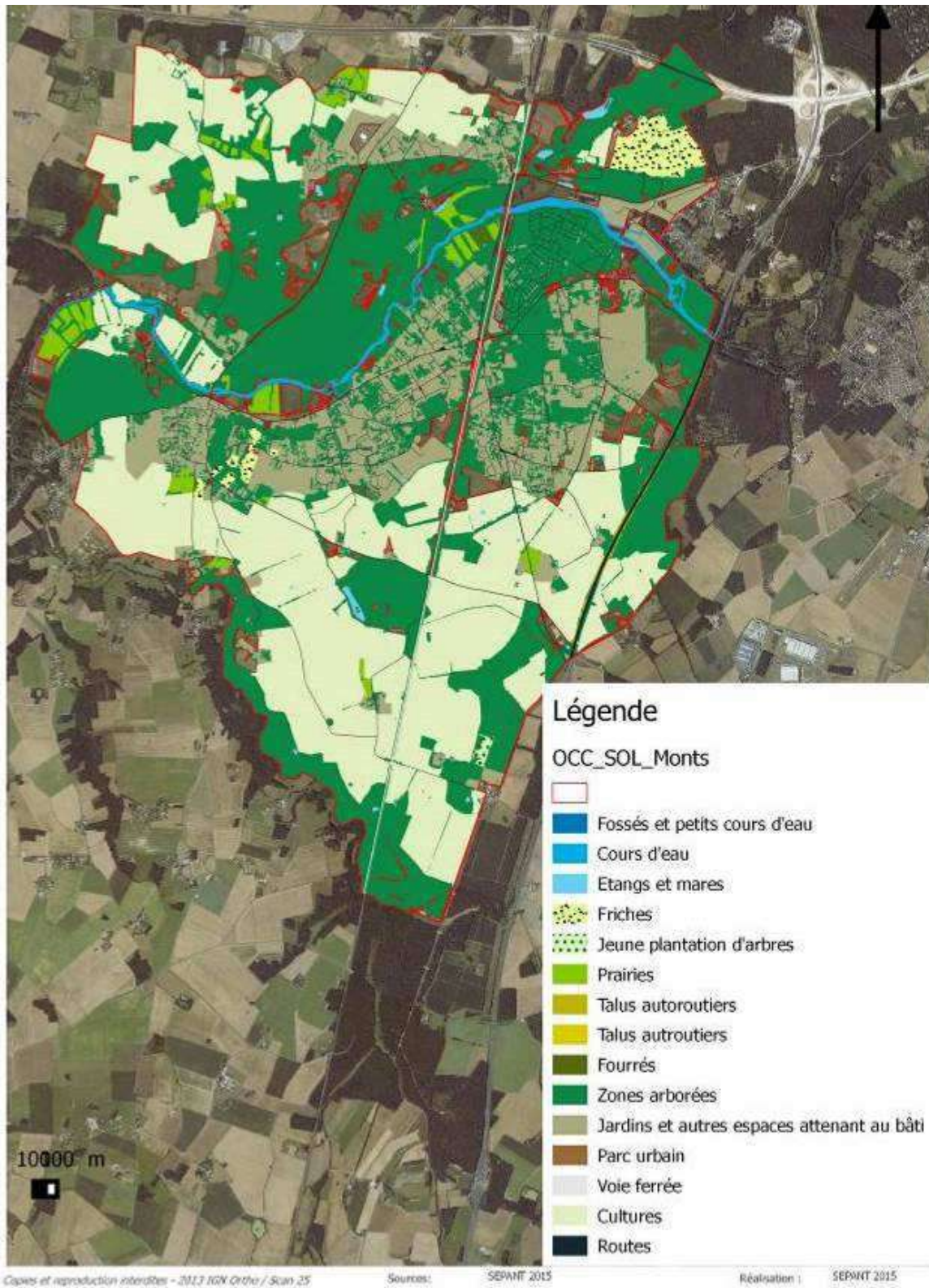
La carte de l'Etat-major (1820-1866) ci-dessus met en évidence l'utilisation ancienne de la Vallée de l'Indre : en bleu clair sont représentés les prés, répartis tout le long de la vallée. On peut facilement se figurer le type de paysage de l'époque, les prairies étant encore de nos jours représentés sur cette vallée. La différence la plus notable est l'utilisation de ces prés. Fortement pâturés à l'époque, ils sont aujourd'hui fauchés ou plantés de peupliers.

Les boisements (en vert clair) du Breuil et du domaine de la Roche Château étaient plantés de « sapins » et semblent moins dense qu'actuellement.

En bleu et pointillé, on retrouve les vergers et vignes, en grand nombre à l'époque.

2.7. Occupation du sol

La carte de l'occupation du sol suivante regroupe les différents milieux recensés sur la commune par l'identification des types de milieux homogènes, classés selon leur type d'usage (ou de non-usage) fait par l'Homme (ex : prairie, cultures, friches, plantations d'arbres, routes, etc.).



Carte 6 : Occupation du sol de la commune de Monts

2.8. Paysage et structures

Deux grandes unités paysagères composent le contexte paysager de la commune de Monts qui offre ainsi deux facettes :

- au nord et au sud, les plateaux agricoles du Centre Touraine : composés essentiellement de paysages ouverts, à vocation agricole et ponctués de boisements plus ou moins denses.
- au centre, la vallée de l'Indre : encaissée entre deux coteaux, elle offre un paysage plus fermé. Au Nord un coteau boisé borde les parcs de manoirs ou châteaux et au Sud le coteau plus urbanisé héberge une grande partie du bourg. Les boisements de la vallée sont constitués principalement de peupleraies à des stades évolutifs variés.



Plateau agricole, vu depuis la D84



Les Hautes Varennes



Fond de la vallée de l'Indre, vu depuis la D17



Vue sur le moulin de Fleuriaux

Photographie 1 : Paysages de la commune de Mont

3. Zonages concernant l'environnement et l'aménagement

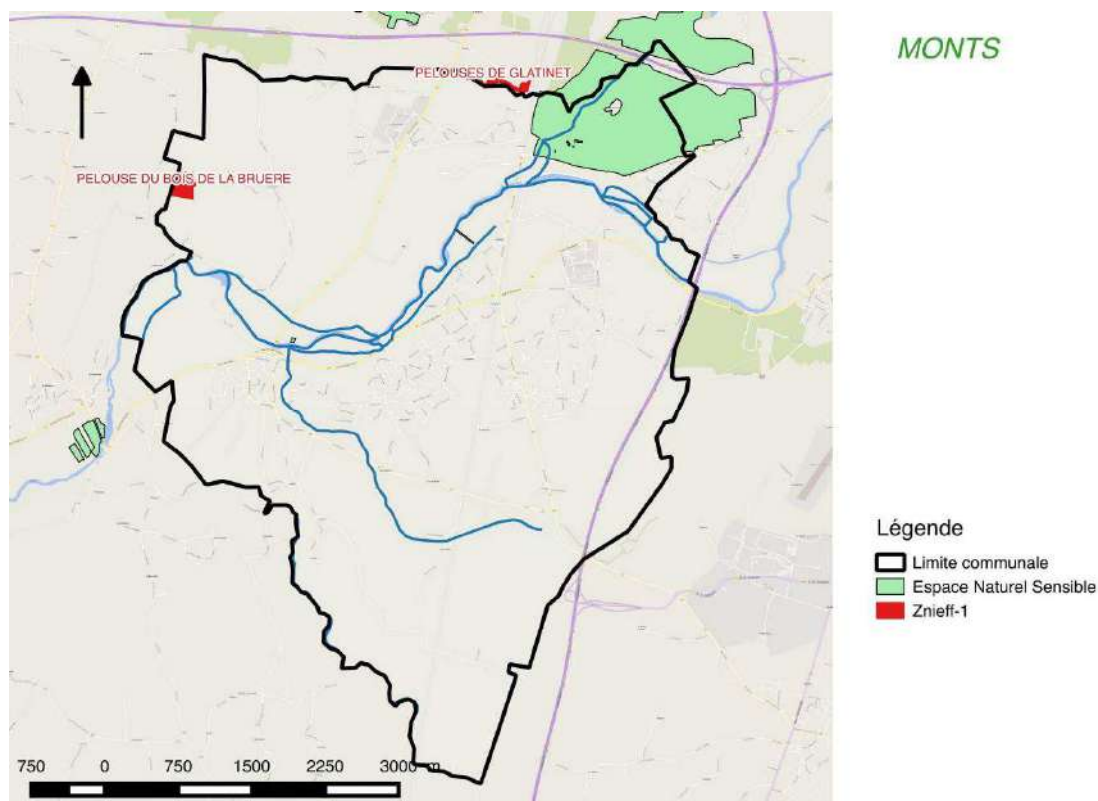
3.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ou ZNIEFF donne une indication sur la richesse biologique d'un site. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection et donc qu'il n'implique pas de contrainte légale, la nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs d'intérêt biologique remarquable, qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels, dont la prise en compte doit être systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

La commune compte une seule ZNIEFF de type I, la Pelouse du Bois de la Bruère, en partie sur la commune d'Artannes-sur-Inde. Il s'agit d'une pelouse sèche qui abrite un grand nombre d'orchidée, dont la Céphalanthère à longue feuille.



Carte 7 : Localisation des ZNIEFF de la commune de Monts

3.2. Espaces Naturels Sensibles

Le Code de l'urbanisme précise (Loi n° 95-101 du 2 février 1995) : Article L 142-1 « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non ».

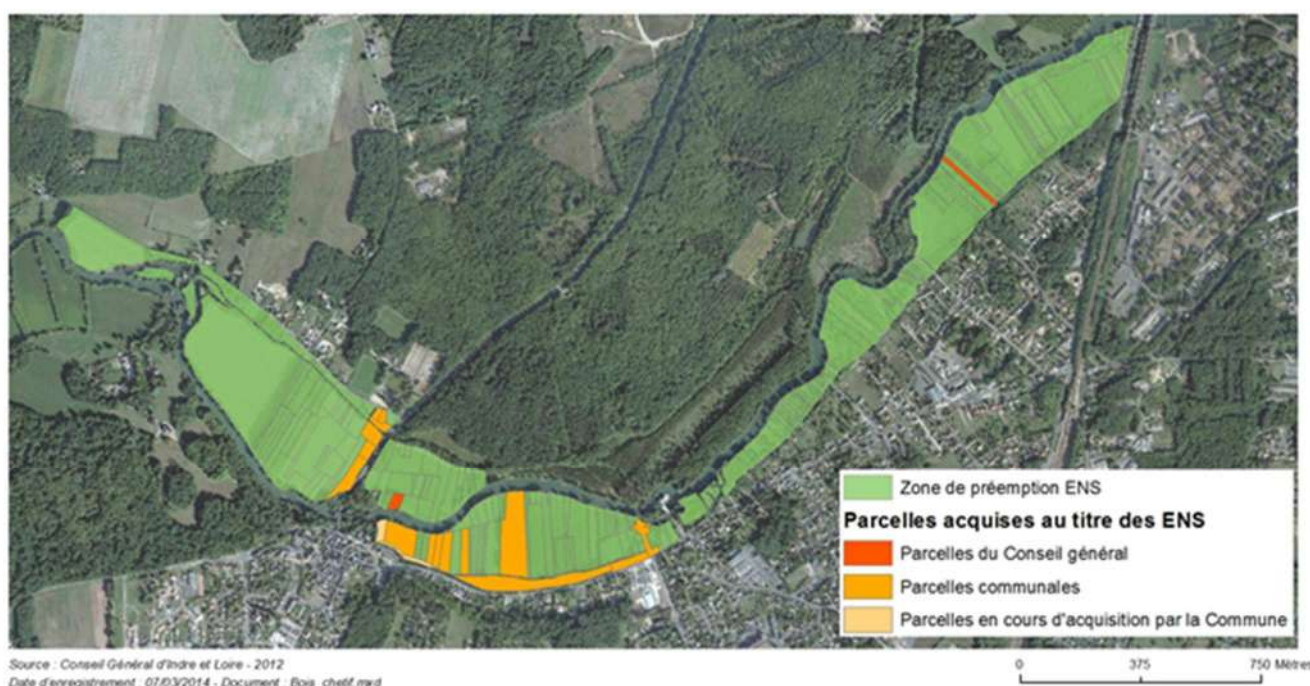
Le département dispose pour cela d'un droit de préemption (qu'il exerce en concertation avec les communes, ou qu'il peut céder aux communes) et de la possibilité d'instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Cette taxe doit être affectée à l'acquisition par le département de tels espaces ou la participation à son acquisition par une autre collectivité ou organisme public ou à l'aménagement et l'entretien de ses espaces.

Les espaces naturels sensibles (ENS) permettent de découvrir le patrimoine vert du département en alliant préservation de la biodiversité et sensibilisation du public. Une quarantaine d'ENS est répartie sur l'Indre-et-Loire, dont 13 appartenant au Conseil départemental.

On recense 3 espaces naturels sensibles sur la commune de Monts :

- La Prairie d'Epiray (prairie humide et roselière)
- Le domaine de Candé (boisement et prairie, s'étendant à cheval sur les communes de Monts, Veigné et Joué-les-Tours)
- La Prairie de la Petite Rivière

Une réflexion est actuellement en cours pour intégrer La Prairie de Beaumer aux espaces naturels sensibles du Département. A la demande de la commune, l'étude porte plus précisément sur cette zone.



Carte 8 : Zone de préemption ENS « Prairie de Beaumer »

3.3. Trame verte et bleue

L'urbanisation engendre une fragmentation des habitats qui gêne la circulation et la diffusion des espèces, cause majeure de l'érosion de la biodiversité. À l'échelon international comme au niveau local, les stratégies de protection de la biodiversité se sont toutes fixées pour objectif prioritaire de réduire la destruction des habitats naturels et d'instaurer des continuités écologiques. Ainsi, des orientations nationales sont données depuis la loi Grenelle 2 dont la Trame Verte et Bleue (TVB) constitue une mesure phare. C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent et fonctionnel, constitué de réservoirs de biodiversité reliés par les corridors écologiques.

A l'échelle régionale, le **Schéma Régionale de Cohérence Ecologique**, SRCE (BIOTOPE, 2014), dresse les enjeux de biodiversité de la région. Il a été adopté par délibération du Conseil Régional du 19 décembre 2014 et par arrêté préfectoral n°15.009 du 16 janvier 2015. Il est essentiellement basé sur les réservoirs de biodiversité connus (sites Natura 2000, ZNIEFF, sites du Conservatoire des Espaces naturels, réserves naturelles de biodiversité, etc...) et des dires d'experts.

Le territoire montois est traversé par des « zones de corridors écologiques potentiels » :

- Sous-trame des pelouses et lisières sèches : au niveau de la Bruère (ZNIEFF du bois de la Bruère et tout autour) et le Bois du Parc (domaine du de la Roche Château)
- Sous trame des milieux boisés : ce corridor relie les Bois de Longue Plaine, Bois du petit Moulin et rejoint des secteurs boisés à Artanne-sur-Indre

Ainsi que des zones de corridors diffus pour la trame des milieux humides : il s'agit essentiellement de la vallée de l'Indre qui présente notamment un « réservoir de biodiversité ».

Plus localement, l'étude de la **Trame Verte et Bleue (TVB) du SCOT de l'agglomération tourangelle** a été réalisée en 2010 par le bureau d'études BIOTOPE à la demande de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus. Réalisé à l'échelle du SCOT, Monts a été intégrée dans son périmètre.



Carte 9 : Trame verte et bleue du Scot de l'agglomération tourangelle, rapportée aux limites communales de Monts

Des noyaux de biodiversité sont identifiés le long des principales vallées (Indre, Montison, St-Laurent, ...) et des principaux domaines boisés (Bois du petit Moulin, Le Breuil, Bois de la Roche, ...). Ces secteurs sont reliés par des corridors permettant la circulation des espèces mais des points de conflits potentiels, correspondant essentiellement aux infrastructures de transport les croisant, sont mis en évidence sur chacun d'eux.

3.4. PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été élaboré au sein de la commune. IL a été approuvé le 15 novembre 2007. Ce document établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Il doit également « déterminer les conditions permettant d'assurer [...] la protection des espaces naturels, [...] la préservation [...] des

écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels [...]» comme le prévoit le Code de l'Urbanisme (article L. 121-1).

Ce document est actuellement en cours de révision. L'Inventaire de la Biodiversité Communale effectué à Monts permettra d'apporter des éléments complémentaires sur les espaces naturels et les enjeux présents sur la commune.

3.5. Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation

La commune de Monts est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Indre approuvé par arrêté préfectoral du 28 avril 2005.

Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. Son objectif est de limiter l'impact, tant pour les vies humaines que pour les dommages aux divers bâtiments et activités, des risques naturels, en limitant l'augmentation du bâti en zone à risques et en préservant des champs d'expansion de crues.

Il s'agit d'un document réglementaire de prévention des risques qui s'impose aux documents de planification comme le PLU et aux autorisations d'urbanisme. Il délimite ainsi plusieurs zones :

- Les zones de risque fort dans lesquelles l'urbanisation peut être interdite ;
- Les zones de risques moyens à faibles où les constructions sont soumises à des conditions de réalisation, d'utilisation, d'exploitation.
- les zones non réglementées car non inondables pour la crue de référence.

Sur Monts, les enjeux urbains concernés par le risque d'inondation sont limités au long de la rue du Val de l'Indre, au secteur d'Epiray, au secteur de la Fresnaye, à une partie du site du C.E.A., ainsi que le long de la rue des Pâtis.

Le développement de l'habitat s'étant effectué quasi essentiellement sur le coteau et le rebord de plateau depuis plus de 40 ans, l'essentiel de l'agglomération montoise n'est pas concernée par ce risque.

II. L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

1. La zone d'étude

La zone d'étude concerne tout le territoire communal. La commune souhaitant mettre en place un ENS au niveau des prairies de Beaumer, les inventaires ont été particulièrement ciblés sur cette zone.

D'autres sites ont fait l'objet d'inventaires comme le domaine du Château de La Roche, Le Coteau du Puy, les Hautes Varennes, la Vallée du Montison.

Remarque : le site de l'ENS du domaine de Candé, au nord de la commune n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques, le site étant déjà bien connu.

2. Groupes étudiés

Les inventaires ont porté sur les groupes suivants :

2.1. Flore et habitats

Un inventaire botanique (ici uniquement plantes vasculaires, ne sont pas inclus les bryophytes ou même les lichens) a été réalisé sur les sites prospectés afin, d'une part, de caractériser les milieux, d'autre part, mettre en évidence les espèces à statut. La nomenclature suivie est la TaxRef v8.0.

Le statut patrimonial de la flore a été mené au regard des listes de rareté, d'inventaire et de protection disponibles en région Centre : déterminantes ZNIEFF (DREAL, 2012), Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre (NATURE CENTRE, CBNBP, 2014), etc.

2.2. Faune

Les inventaires faunistiques ont porté sur les groupes taxonomiques suivants : oiseaux, amphibiens, reptiles et insectes. Les autres groupes ont fait l'objet d'observations ponctuelles (mammifères).

Concernant les insectes, tous les groupes ne pouvant être recensés, l'étude s'est portée essentiellement sur trois taxons : les papillons diurnes, les odonates (libellules, demoiselles) et les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), qui comptent plusieurs espèces indicatrices. D'autres espèces rencontrées au cours des prospections ont également été incluses comme certains coléoptères. L'ensemble des individus observés sur les sites ont été inventoriés en présence-absence, afin de mettre en évidence les espèces à statut fréquentant le site. Tous les individus capturés ont été relâchés sur place après identification. Pour les odonates, en plus de la prospection à vue des adultes, des exuvies (anciennes enveloppes rejetées après la mue de métamorphose) ont également été prélevées et examinées pour identification au laboratoire. Une identification au chant a également permis de compléter les identifications pour les orthoptères.

Pour les amphibiens, les sites potentiellement intéressants (mares, étangs ou autres) ont été préalablement ciblés via la cartographie. Ces sites ont ensuite été prospectés en mars-avril, période la plus favorable à l'observation des amphibiens. Selon la date et les espèces recherchées, les prospections ont consisté en une recherche à vue et/ou en une écoute des chants. Les identifications ont eu lieu sur place. Les identifications ont été menées tant sur les adultes que sur les têtards et les pontes.

Les oiseaux sont détectés et identifiés à des points précis, à l'écoute des chants ou par observation directe aux jumelles. Au cours de l'année 2015, deux sorties printanières ont été réalisées alors que sur les périodes hivernales, pré et postnuptiales, l'avifaune n'a pas été suivie. Une attention particulière a été portée aux espèces dont nous désirions suivre la reproduction afin de définir correctement l'usage qu'elles faisaient du site. Les critères de nidifications retenus sont ceux de l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeijer & Blair, 1997). Les prospections se sont concentrées au niveau des prairies de Beaumer, les Hautes Varennes et le Coteau du Puy.

Pour tous ces groupes, chaque espèce identifiée a été notée. La nomenclature suivie est TaxRef v8.0. Toutes les observations ont été saisies dans la base de données régionale SIRFF.

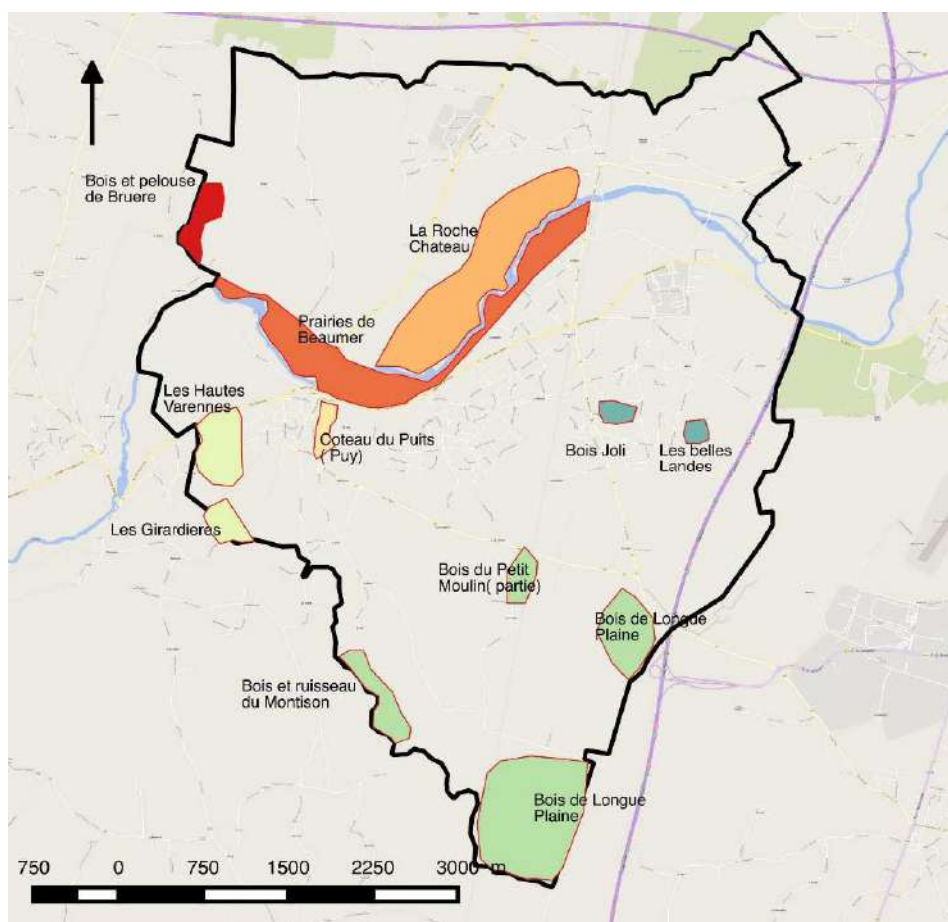
L'analyse patrimoniale de la faune a été menée au regard des listes de rareté, d'inventaire et de protection disponibles en région Centre : déterminantes ZNIEFF, espèces protégées au niveau national et régional, annexe I de la directive Oiseaux, annexes II et IV de la directive Habitats, Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la région Centre (Nature Centre et. al. 2014).

Tableau 1 : Dates et nature des prospections

Dates	Sites	Commentaires
2015-09-06	Bois de la Bruère	Inventaires insectes, reptiles
2015-08-20	Bois de Longue Plaine	Inventaires insectes
2015-08-12	Prairies de Beaumer	Inventaires insectes
2015-08-07	Prairies de Beaumer	Inventaires insectes, flore et cartographie des habitats
2015-08-04	Prairies de Beaumer	Inventaires insectes
2015-07-17	Bois de Longue Plaine, vallée Montison	Inventaires insectes
2015-06-24	Bois de Longue Plaine, vallée Montison	Inventaires insectes
2015-06-08	Prairies de Beaumer	Inventaires insectes, flore, oiseaux, mammifères
2015-06-03	Prairies de Beaumer, Coteau du Puy	Inventaires insectes, oiseaux, mammifères
2015-06-01	Coteau du Puy	Inventaires flore, insectes
2015-05-27	Domaine du Château de la Roche	Inventaires, flore, insectes, oiseaux
2015-05-18	Domaine du Château de la Roche	Inventaires, flore, mammifères, oiseaux
2015-05-12	Les Girardières, Hautes Varennes, Bois de la Bruères	Inventaire flore, oiseaux, insectes, mammifères

2015-04-27	Prairies de Beaumer, Coteau du Puy, Hautes Varennes	Inventaires oiseaux
2015-04-22	Bois de Longue Plaine (Château)	Inventaires amphibiens
2015-04-17	Bois du Petit Moulin	Inventaire reptiles
2015-04-13	Prairies de Beaumer	Inventaires flore, oiseaux, insectes, cartographie des habitats
2015-04-09	Prairies de Beaumer, Bois de Longue Plaine (Montison)	Inventaires flore, oiseaux, insectes, amphibiens, cartographie des habitats
2015-04-05	Bois de Longue Plaine (Château)	Inventaires amphibiens, reptiles

La carte suivante localise les sites de prospection :



MONTs
Zones prospectées

Carte 10 : localisation des sites de prospections

3. Résultats

L'étude a été réalisée par Nese Kaplan, chargée de missions biodiversité : coordination, concertation avec la commune, rédaction du rapport d'étude, prospections entomologiques; Vinciane Leduc, chargée de mission biodiversité : prospection flore, habitats; Laurent Palussière, chargé de mission biodiversité : prospection ornithologiques et entomologiques ; Anne Tinchant, François Botté, Dominique Tessier et Matthieu Trouvé, naturalistes bénévoles : prospections flore, amphibiens, reptiles et insectes.

3.1. Cartographie des habitats

Les habitats sont cartographiés de manière plus précise le long de la vallée de l'Indre, sur les sites ayant bénéficié de prospection de terrain (zones de préemption de l'ENS). La nomenclature des habitats naturels utilisée est la nomenclature EUNIS (LOUVEL et al. 2013).

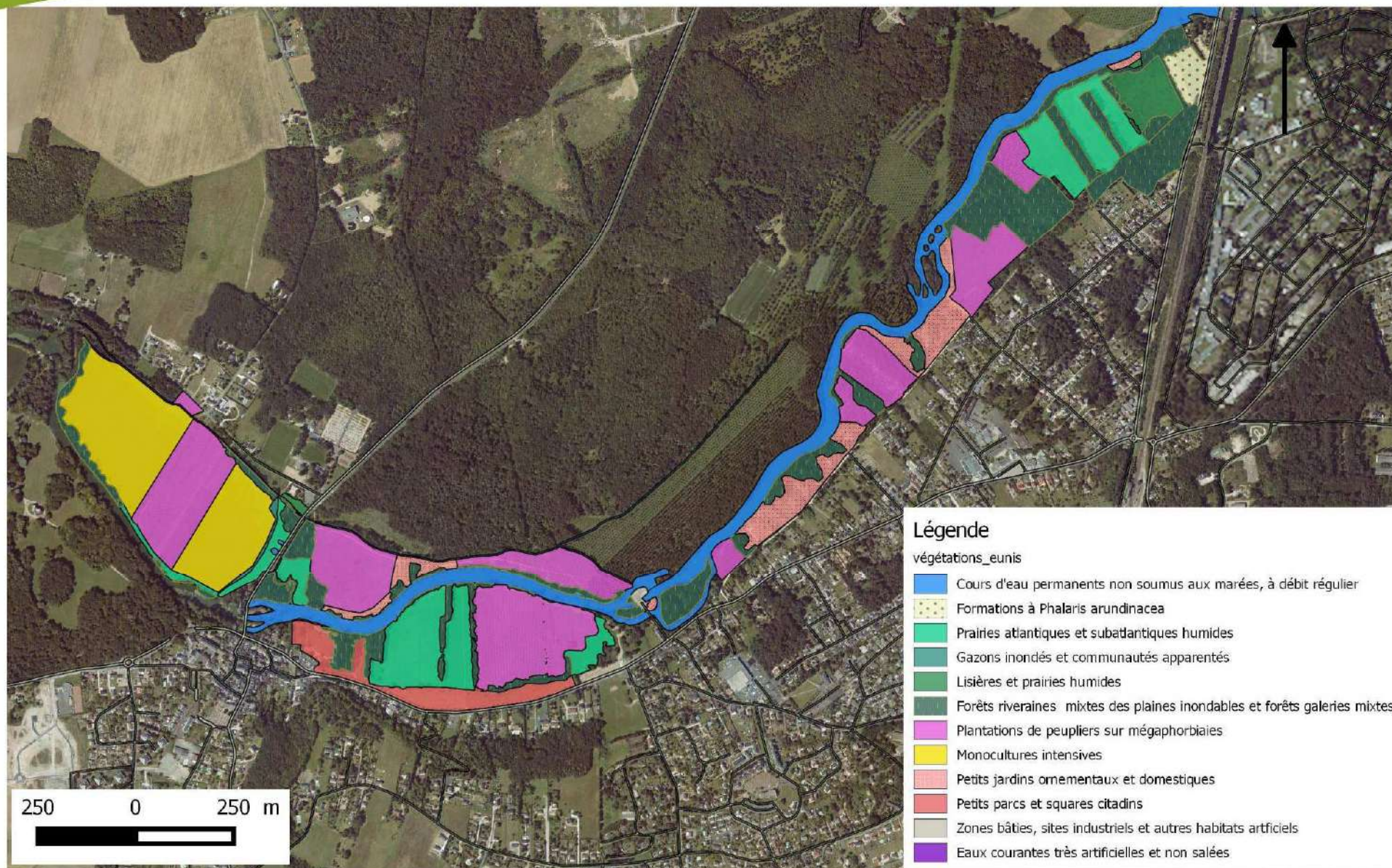
La carte 11 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, ci-après répertorie les différents habitats recensés sur ce site.

Plusieurs habitats remarquables ont été recensés sur la commune. Certains habitats sont d'intérêt communautaire. Il s'agit d'habitats inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats (1992) et dont l'intérêt biologique est reconnu au niveau européen. Leur « code Natura 2000 » ainsi que leur correspondance dans les « cahiers d'habitats » sont reportés ci-après. On trouve également des habitats déterminants ZNIEFF (inscrits dans la liste des milieux déterminants pour l'actualisation des ZNIEFF en région Centre). Cette liste est établie selon la nomenclature Corine Biotope (CB).

Pour chacun de ces habitats, leur évaluation dans le Livre Rouge des Habitats de la Région Centre (NATURE CENTRE et al., 2014) est également examinée.

Ces habitats d'intérêt sont décrits ci-après.

Cartographie des habitats au sein de la vallée de l'Indre



Habitats remarquables recensés sur les prairies de Beaumer

EUNIS : Prairies atlantiques et subatlantiques humides

CB : Prairies humides riches en nutriments (37.21)



Photographie 2 : Prairie humide sur la commune de Monts

Déterminant ZNIEFF,
VU (vulnérable en Région Centre)

Cet habitat se développe sur les sables et limons du lit majeur de l'Indre soumis aux inondations hivernales. Il s'agit d'un milieu herbacé dont la dynamique d'évolution est bloquée au stade prairial par la fauche et qui, lorsque les conditions stationnelles et le mode de gestion (fauche annuelle) sont optimums, se présentent sous la forme de prairies denses et hautes à grande diversité floristique, et dont la floraison débute de mars (fin des inondations) avec la

Fritillaire pintade et s'étend jusqu'à juin (période traditionnelle de fauche).

Ce type de prairie est lié à deux facteurs écologiques fondamentaux : l'exploitation annuelle par la fauche ; le caractère humide du sol lié à la proximité avec le cours d'eau (inondation et proximité de la nappe alluviale).

Fauchées généralement plus tardivement que les autres prairies à cause du ressuyage lent des sols et du retard de maturation de l'herbe, elles abritent une flore remarquable et assurent des zones de refuges très importantes pour la faune. Ainsi, ces milieux sont favorables à la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), quasi menacée et protégée en Région Centre (Nature Centre et al. 2014). Ces prairies abritent également le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*), « en danger » en région Centre (Nature Centre et al. 2014) et déterminant ZNIEFF et la Bouscarle de Cetti, oiseau protection à l'échelle nationale, « quasi menacé » en région Centre.

Ce type de prairie présente également un intérêt économique : le foin issu de ces prairies est en général de très bonne qualité.

En cas d'abandon des fauches annuelles, ces prairies évoluent rapidement vers la mégaphorbiaie eutrophe puis vers la forêt alluviale. Le maintien de ces fauches est donc essentiel.

EUNIS : Lisières et prairies humides

CB : Mégaphorbiaies mésotrophes (37.7)

Déterminant ZNIEFF

Natura 2000 : 6430.1 – Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne



Photographie 3 : Mégaphorbiaies sur la commune de Monts

Il s'agit d'une zone humide constituée d'une formation végétale dominée par les plantes hygrophiles à grandes feuilles. Souvent dominées par la Reine des près (*Filipendula ulmaria*), on y trouve aussi l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), la grande Lysimaque (*Lysimachia vulgaris*) ou le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), protégé en région Centre et présente sur la commune. L'ombre portée au sol par leur appareil végétatif volumineux ainsi que l'accumulation de litière fait que les espèces à structure basse et les graminées y sont rares ou absentes.

Cet habitat est localisé en fond de vallée de l'Indre, directement lié à un niveau hydrique élevé (inondation et proximité de nappe). Il se développe dans les zones laissées libres de l'exploitation agricole ou exploitées de manière extensive (broyage après la saison de végétation, pas d'intervention annuelle systématique).

Plusieurs facteurs peuvent menacer ces mégaphorbiaies. Les modifications du régime hydraulique des vallées et terrasses alluviales peuvent avoir un impact négatif (réduction des inondations du lit majeur, drainage des prairies, endiguement des cours d'eau,...). L'eutrophisation de l'eau (rejets agricoles, domestiques ou industriels) peut conduire au passage à des types de mégaphorbiaies eutrophes. Même si certaines mégaphorbiaies peuvent se maintenir dans les peupleraies, la plupart du temps, ces dernières sont exploitées de manière intensive (recours aux produits chimiques pour la maîtrise de la végétation herbacée et semis trop denses des peupliers diminuant ainsi l'éclairage favorable aux plantes héliophiles). Les mégaphorbiaies riveraines peuvent enfin être victimes de l'envahissement par des plantes exotiques qui utilisent les vallées comme couloirs de dispersion et peuvent supplanter les espèces indigènes : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), recensée sur le site, est de ce point de vue une des espèces les plus agressives. En conséquence, les mégaphorbiaies mésotrophes sont en nette régression, et ce particulièrement dans les zones d'agriculture intensive où les prairies sont surexploitées, asséchées ou peu à peu transformées en cultures.

EUNIS : Forêts riveraine mixtes des plaines inondables
CB : Forêts alluviales d'aulnes et de frênes (44.3)



Photographie 4 : Forêts alluviales sur la commune de Monts

Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 91E0 – Frênaies-ormaies
atlantiques à Aegopode des rivières à
cours lent
Quasi menacé en région Centre

Ce boisement se développe de manière linéaire le long de l'Indre et occupe une faible surface.

Cet habitat est localisé en situation hygrophile : topographie basse, proximité immédiate de l'Indre, inondation annuelle, hydromorphie permanente en profondeur dans le sol.

Dans ces conditions, la strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux, associé au Frêne commun. La strate herbacée est elle aussi dominée par des espèces hygrophiles : Laïche espacée (*Carex remota*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatique*), l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*). Sont aussi présentes des espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*) ou encore la Benoîte urbaine (*Geum urbanum*), etc.

Cet habitat a fortement régressé de par les pressions anthropiques au fil du temps (déforestation, populiculture, aménagements hydrauliques des cours d'eau). Sur la commune il est localement dégradé par la plantation de peupleraies ou par l'aménagement des bords de l'Indre (coup de pêche).

Les ripisylves sont à l'interface entre milieux aquatiques et milieux terrestres ce qui en fait des habitats à forte diversité biologique et à intérêt écologique majeur.

Ces forêts alluviales remplissent plusieurs fonctions essentielles :

- écologiques : elles régulent le débit des eaux, diminuent la turbidité en piégeant les particules en suspension et servent de « puits » pour le trop plein d'azote en provenance des bassins versants cultivés ; un intérêt fonctionnel non négligeable. Les racines des arbres contribuent à la stabilisation des sols et des berges et limitent l'érosion.
- biologiques : elles servent de biotope et de lieu de vie pour de nombreuses espèces végétales et animales communes ou rares et menacées ; elles constituent en tant que telles des foyers essentiels de la biodiversité.

Enjeux de la végétation au sein de la Vallée de l'Indre

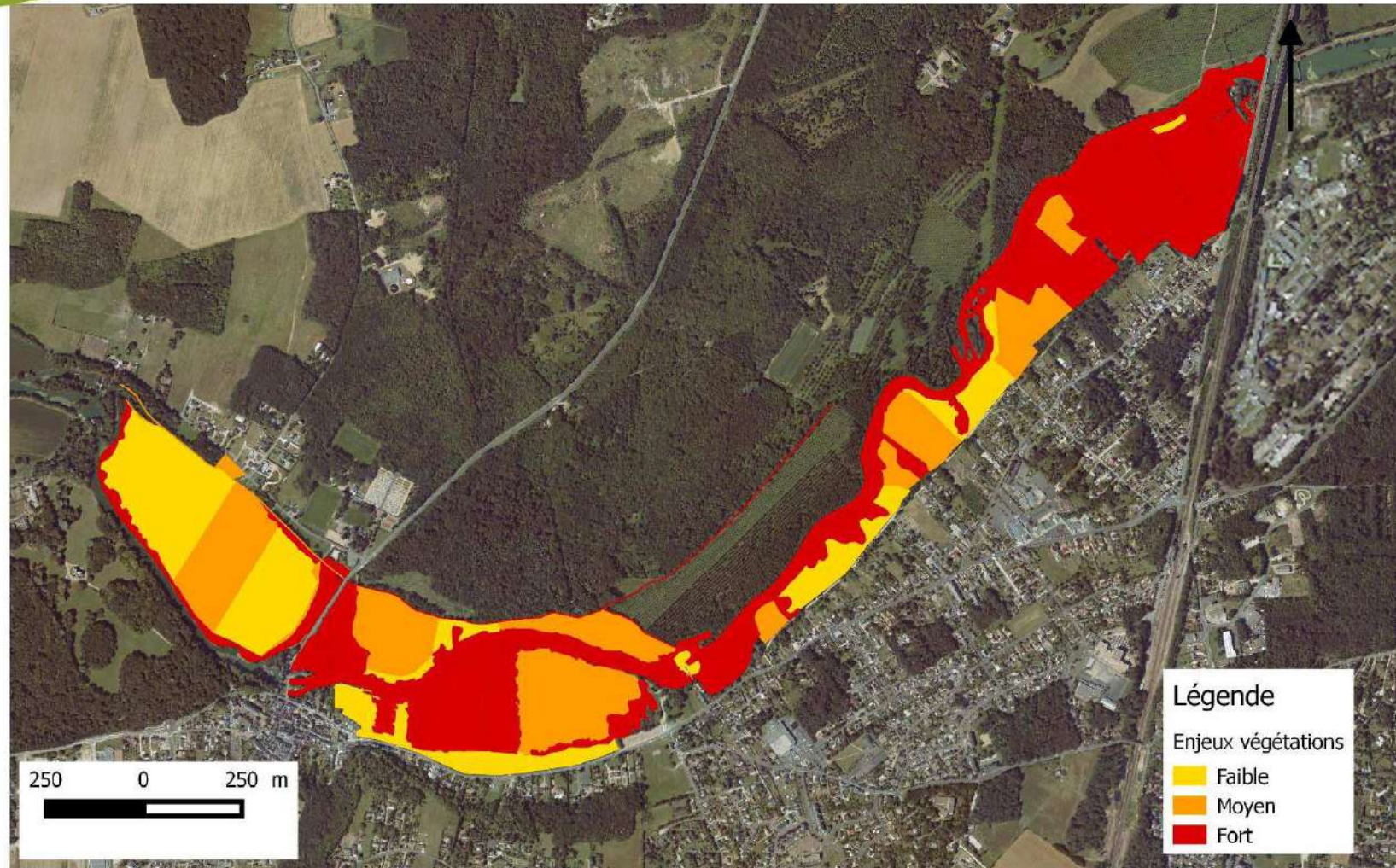
En fonction des différents habitats recensés sur les prairies de Beaumer, une cartographie des enjeux floristiques peut être dressée (carte 10 ci-après). Elle permet de mettre en évidence les sites pour lesquels les enjeux de gestion sont les plus forts et les plus pertinents.

Les prairies humides et les forêts alluviales, en bon état de conservation, ont ainsi été classées en enjeux fort. La gestion conservatoire doit être réalisée en priorité sur ces sites pour le maintien des espèces et habitats remarquables présents. Ces mêmes habitats, lorsqu'ils sont dégradés ainsi que les peupleraies, ont été classés en enjeux moyens. Leur restauration est encore possible.

Les enjeux faibles sont représentés par des habitats ayant subi une très forte dégradation par l'activité humaine (culture céréalière, coups de pêche, espaces verts périurbain) et dont la remise en état nécessiterait plus de temps. Ils ne sont donc pas en enjeux prioritaire.

Le ruisseau en contre bas du domaine du château de la Roche, même s'il a été fortement modelé par l'homme, a été classé en enjeu fort. Il représente le site de reproduction de l'Agrion de Mercure (voir présentation de l'espèce plus loin).

Enjeux de la végétation au sein de la vallée de l'Indre



Copies et reproduction interdites - 2013 IGN Ortho / Scan 25

Sources : SEPANT 2016

Réalisation : SEPANT 2016

Carte 12 : Enjeux floristiques au sein de la vallée de l'Indre

Autres habitats remarquables hors prairies de Beaumer

Eunis : Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques (liés aux boisements calcaires de pente)

CB : Pelouses sèches sur sol calcaire (34 .32)

Déterminant ZNIEFF

Natura 2000 : 6210 _ Pelouses sèches semi-naturelles
et faciès d'embuissonnement sur calcaires

Ce sont des formations végétales herbacées rases, peu denses, développées sur des sols présentant un pH élevé (basophiles) souvent pauvres en nutriments (oligotrophes) et riches en espèces végétales et animales. Elles accueillent de nombreux insectes patrimoniaux dépendant de la chaleur. Ces pelouses sont liées à la proximité du calcaire sous-jacent.

Le cortège floristique est dominé par les graminées sociales telles que le Brome dressé (*Bromus erectus*). On y retrouve de nombreuses orchidées telles que la Céphalanthère à longue feuille (*Cephalanthera longifolia*) ou l'Orchis brûlée (*Neotinea ustulata*).

Globalement, on retrouve peu de stations de pelouses calcicoles à Monts et elles sont souvent dégradées. En effet l'abandon de toute gestion a conduit à une fermeture du milieu, un embroussaillage, ce qui provoque la disparition des espèces patrimoniales. De plus de nombreuses menaces pèsent sur ces habitats très souvent délaissés : la pratique d'engins motorisés, les décharges sauvages, les plantations...

Ce cas de fermeture du milieu est retrouvé à La pelouse du Bois de la Bruère (ZNIEFF) qui héberge l'orchis brûlée et une station de Céphalanthère à longue feuille.

Quelques stations de petites tailles sont à signaler au lieu-dit Bray (domaine du Château de la Roche).



Photographie 5 : Exemple d'espèces d'orchidées sur la commune de Monts

Quelques orchidées recensées sur la commune photographiées aux Giradières, en limite de la commune d'Artannes-sur-Indre (de gauche à droite) :

- ✓ Céphalanthère à longue feuille (*Cephalanthera longifolia*), déterminante Znieff, protégée en région Centre ;
- ✓ Orchis brûlée (*Neotinea ustulata*), déterminante Znieff, protégée en région Centre ;
- ✓ l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), déterminante ZNIEFF.

EUNIS : Forêts de ravin médio-européennes (G1.A41)

CB : Forêt de ravin (41.4)

Déterminant ZNIEFF

Natura 2000 : 9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
VU (vulnérable en Région Centre)



Photographie 6 : Coteau du Puy en bordure du ruisseau du Peu

Cet habitat se développe sur des fortes pentes au sein d'habitats forestiers, situés le plus souvent au niveau des plateaux calcaires entaillés par des vallées.

Ces pentes sont alors recouvertes d'éboulis grossiers, voire de blocs calcaires détachés par l'érosion. Elles offrent des conditions microclimatiques avec un boisement sombre, frais et à forte humidité atmosphérique.

La strate arborée est composée de Tilleuls (*Tilia platyphyllos*), Erables (*Acer pseudoplatanus*, *A. platanoide*, *A. campestre*), Chênes (*Quercus robur*), Frênes (*Fraxinus excelsior*).

On retrouve cet habitat appauvri au niveau du Coteau du Puy.

Sa dynamique d'évolution est stable, l'accessibilité difficile des ravins dans lesquels il s'installe rend l'exploitation du bois presque impossible et permet le maintien d'une futaie âgée. La maturation de ces peuplements les rend particulièrement intéressants.

Les conseils de gestion pour ces milieux sont de ne pas transformer l'habitat (pas de plantation notamment ni de coupe à blanc déstructurant l'association végétale). La présence d'une espèce invasive comme le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) au Coteau du Puy est à signaler. On peut noter toutefois une gestion trop intensive du sous-bois. Il est souhaitable d'assurer un minimum d'entretien et de conserver des arbres creux, dépérissants ou morts pour leur intérêt entomologique et avifaunistique.

3.2. Faune et flore remarquable

La liste complète des espèces contactées par site est détaillée en annexe 1.

Des espèces patrimoniales ont été recensées, elles sont listées dans le tableau 2 ci-dessous par site. Nous entendons par espèce patrimoniale toute espèce qui remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- Espèce menacée en région Centre - Val de Loire (d'après le Livre rouge des espèces menacées en région Centre) :
 - NT : espèces « quasi menacées »
 - VU : espèces « vulnérables »
 - EN : « espèces « en danger »
- Espèce protégée (PR) en région Centre - Val de Loire (seulement pour la flore)
- Espèce déterminantes ZNIEFF (DZ)

Les espèces faunistiques qui ont uniquement un statut de protection national ne sont pas listées dans ce tableau (par exemple les amphibiens sont tous protégés au niveau national mais n'ont pas tous le même niveau de rareté, certains sont très communs et ne sont donc pas listés ici. Il en est de même pour les oiseaux et les reptiles).

Sur la base de ces critères, nous avons identifiés lors des inventaires, 30 espèces patrimoniales, dont 24 espèces animales et 6 espèces végétales.

Tableau : 2 Liste des espèces patrimoniales par site, recensées entre 2014 et 2015

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts*
Prairies de Beaumer			
Plantes vasculaires	<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Fritillaire damier, Fritillaire pintade	NT, PR, DZ
	<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	PR, DZ
Insectes	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des roseaux	EN, DZ
	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	DZ
	<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	Méconème fragile	DZ
	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain	VU, DZ, PRA/II
	<i>Libellula fulva</i> O. F. Müller, 1764	Libellule fauve	DZ
	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	DZ
	<i>Iphiclidides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	DZ
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DZ, DTVB, PN/art3, CBE/II, DO/I
	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT, PN/art3, CBE/II

	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	NT, DZ, PN/art3, CBE/II
	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	NT, PN/art3CBE/II
Mammifères	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie	VU, DZ, DTVB, PN/art2, CBE/III, DH/II, IV et V
Domaine du Château de la Roche			
Plantes vasculaires	<i>Ophrys insectifera</i> L.	Ophrys mouche	DZ
	<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All.	Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine	DZ, PR
Insectes	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélictée du Plantain	DZ
	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Calopteryx vierge	DZ
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	NT, DZ, DTVB, PN/art3, CBE/II, DH/II, PRA/I, PNA
Oiseaux	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	NT, DZ, PN/art3, CBE/II
	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	DZ, PN/art3, CBE/III
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DZ, DTVB, PN/art3, CBE/II, DO/I
Bois de la Bruère			
Plantes Vasculaire	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe	NT, DZ
	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles longues	DZ, PR
	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	DZ
Insectes	<i>Calliptamus barbarus</i> (Costa, 1836)	Caloptène ochracé	DZ
	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Calopteryx vierge	DZ
	<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu	DZ
	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène	NT
Longue Plaine (Château et Montison)			
Plantes vasculaires	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Fritillaire damier, Fritillaire pintade	NT, DZ, PR
Insectes	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène	NT
	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	DZ
	<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré	DZ
	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	DZ
	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite tortue	NT
Amphibiens	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	NT, DZ, DTVB, PN/art2, CBE/II, DH/II et IV
Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	VU, DZ, PN/art3, CBE/II, DO/I

Belles Landes			
Amphibiens	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	EN, DZ, PN/art3, CBE/III, DH/II et IV

*NT, VU, EN : espèce « quasi menacé », « vulnérable » ou « en danger » dans la Liste rouge des espèces menacées de la région Centre ;

DZ : espèce déterminante ZNIEFF en région Centre;

PR : espèce protégée en région Centre ;

PN : espèce protégée au niveau national (articles 2 ou 3) ;

CBE/II, CBE/III : espèce listée dans la Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, annexes II et III (espèce de faune strictement protégée et espèce de faune protégée) ;

DH II, IV et V : espèce listée dans la Directive Habitats faune flore, les chiffres font référence aux annexes ;

DO : espèce listée Directive Oiseaux, les chiffres font référence aux annexes.

Présentation de certaines espèces patrimoniales :

Le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), protégé régional, déterminant ZNIEFF

Cette espèce est protégée à l'échelon régional mais reste relativement répandue en Indre-et-Loire et en région Centre. Mésohygrophile, elle se développe essentiellement dans les mégaphorbiaies mésotrophes. On la retrouve aussi dans d'autres biotopes de même niveau hydrique : boisements alluviaux.

Sur le territoire, le Pigamon jaune est largement répandu tout au long de la vallée de l'Indre.



Carte 13 : Localisation des stations de Pigamon jaune sur la commune de Monts



Photographie 7 : Le Pigamon jaune

La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), déterminante ZNIEFF, protégée régionale, quasi menacée en région Centre.

La Fritillaire est une plante printanière bulbeuse de la famille des liliacées qui fleurit à partir de la mi-mars et pour un mois environ.

Elle réside uniquement dans les prairies naturelles humides, sous leurs formes plus ou moins évoluées : prairie alluviale inondable, prairies humides, forêt alluviale inondable (aulnaie-peupleraie à grandes herbes).

En région centre, elle se maintient dans ses secteurs de présence historique mais en forte régression du fait de la disparition progressive des prairies alluviales favorables. Drainage et mise en culture, conversion en peupleraie intensive, fertilisation massive des prairies, sont autant d'atteintes aux Fritillaires, qui souvent ne subsistent qu'en limite de parcelles ou au bord des chemins. A Monts, elle est retrouvée sur de nombreuses parcelles, en populations plus ou moins denses selon les sites. Par endroit, elle ne s'exprime que sous les peupleraies, la gestion de certaines parcelles, notamment les coups de pêches étant trop intensive.



Photographie 8 : Exemples d'habitats de la Fritillaire pintade

La Fritillaire pintade, bien connue de la Vallée de l'Indre. La gestion trop intensive de certaines parcelles ne lui permet pas de se développer. Elle ne s'exprime que dans les prairies en gestion différenciée ou sous les peupleraies, là où la fauche est moins fréquente.



Carte 14: Localisation des stations de Fritillaire pintade

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), annexe II de la directive Habitats, protégé national, déterminant ZNIEFF

L'Agrion de Mercure est aujourd'hui en régression à l'échelle européenne, ce qui justifie son statut au regard de la directive Habitats. En France, il se maintient bien et reste présent dans la majeure partie des départements lui donnant un rôle de conservation important.

L'espèce est liée aux cours d'eau de petite taille, ouverts (absence de végétation arbustive ou arborée) : ruisseaux et fossés prairiaux. Elle demande des eaux riches en bases (non acides) et de bonne qualité. Les larves se développent dans la vase et la végétation rivulaire. Les adultes émergent entre juin et août (voire septembre). Ils s'écartent peu des lieux de reproduction.

Elle a été observée au lieu-dit Bray, dans le domaine du Château de La Roche et semble se reproduire sur le site.

Le macro-habitat optimal, est lié à la présence d'eau courante oligotrophe à mésotrophe, de débit faible à modéré, bien exposée et riche en végétation aquatique. Ces conditions sont retrouvées en contre-bas du château de la Roche. Le micro-habitat larvaire optimal se situe au niveau de la végétation aquatique.

Principales menaces : la fragmentation de la population, le développement d'une strate arborée ou arbustive au niveau de la station et/ou le comblement et l'évolution de la végétation vers une mégaphorbiaie, l'arrêt de l'alimentation en eau de la zone de micro-habitats par abaissement de la nappe notamment à cause de l'intensification de l'irrigation, l'intensification ou l'abandon de l'utilisation de l'espace en périphérie du cours d'eau, l'eutrophisation du milieu aquatique / pollution.



Photographie 9 : Individus observés dans le domaine du Château de La Roche en « roue d'accouplement »

L'Agrion de Mercure, fait partie des espèces de Priorité 1 du Plan Régional d'Actions Odonates.

Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), déterminant ZNIEFF

Ce criquet est typiquement une espèce de zones humides. Pour se développer, les populations ont besoin de terrain frais, bien ensoleillé et avec une végétation dense, haute ou mi-haute. Le Criquet ensanglanté retrouve ces caractéristiques dans les prairies humides fauchées du bord de l'Indre.

Cette espèce a beaucoup régressée de par la diminution des zones humides en France (drainage, urbanisation, etc...). Ainsi cette espèce constitue un excellent indicateur de la fonctionnalité des milieux humides.

Le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*), déterminant ZNIEFF, en danger en région Centre

Le Criquet des roseaux est une espèce irrégulièrement répartie sur le territoire français. En région Centre, elle n'est connue que dans l'Indre et en Indre-et-Loire.

Cette espèce, caractéristique des zones humides, trouve son biotope dans les écosystèmes ouverts du fond de la vallée de l'Indre.

Elle est directement menacée par la dégradation et la disparition des zones humides (BELLMAN et LUQUET, 2009).

A Monts on la retrouve dans les mêmes prairies que le Criquet ensanglanté.



Photographie 10 : Exemple d'espèces d'orthoptères sur la commune de Monts

Le Criquet ensanglanté (à gauche, individu femelle contacté à la Piétrie et le Criquet des roseaux (à droite, photo prise au niveau des prairies fauchées de Beaumer), deux espèces retrouvées dans les prairies humides et milieux riverains.

Elles témoignent toutes deux de l'intérêt de ces écosystèmes pour les orthoptères en particulier et l'entomofaune en général.

Le Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Protection nationale, Quasi menacé en région Centre déterminant ZNIEFF

A l'échelle européenne, la Bouscarle de Cetti présente une répartition méditerranéo-atlantique. Elle est présente dans toute la France et fréquente en Touraine. A Monts, elle a été entendue dans les fourrés humides (saulaie humide) du bord de l'Indre et ses annexes hydrauliques. L'espèce, repérée sur plus de la moitié des points d'écoute situés en habitat favorable, est considérée nicheuse probable sur le site.

Ce passereau reste très difficile à observer, tant il reste à terre ou dans les buissons bas. Il vit dans les prairies à végétation dense, présentant quelques fourrés et buissons, souvent à proximité de l'eau : bords de rivières, milieux humides. Il niche dans la végétation basse et dense. C'est un oiseau carnivore, essentiellement insectivore mais qui consomme aussi ponctuellement des vers et des mollusques.

L'espèce a été détectée au chant lors du premier passage dans le boisement des Hautes Varennes, les conditions météorologiques (vent fort) au passage suivant n'ont pas permis de confirmer sa présence. Il est donc nicheur possible sur la commune.

Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Protection nationale - Quasi menacé en région Centre

Le Bruant jaune est une espèce typique des milieux bocagers, milieux ouverts à végétation buissonnante et arborée. Dans les paysages agraires, des recherches ont aussi montré l'importance des marges herbeuses des champs, des haies, des fossés, utilisées tant pour nicher que pour se nourrir (BRADBURY, R.B. et al., 2000).

La baisse de ses effectifs dans la région est généralisée, forte et rapide, ce qui explique son classement comme espèce menacée. Ce déclin peut s'expliquer notamment par le

remembrement important, causant la perte de postes de chants, de lieux d'alimentation et de nidification.

Un mâle chanteur a été détecté au point d'écoute des Hautes Varennes, dans un secteur à buissons épars.

Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Protection nationale - Vulnérable en région Centre

Ce passereau, migrateur partiel, est plutôt discret malgré son plumage très coloré. Il fréquente les zones boisées, conifères ou feuillus, avec un sous-bois dense. On le trouve également dans les vergers, les parcs et les jardins.

Détecté au chant lors du premier passage dans le boisement des Hautes Varennes, les conditions météorologiques (vent fort) au passage suivant n'ont pas permis de confirmer sa présence. Il est donc nicheur possible sur la commune.

L'espèce, considérée vulnérable en région Centre, voit ses populations décliner autant à l'échelle nationale que régionale, tout particulièrement au sud de son aire (Cher, Indre, sud de l'Indre-et-Loire). La destruction de son habitat avec la réduction des lisières de forêts et des haies, une gestion non différenciée des espaces boisés (suppression des sous-bois), entraîne la disparition des zones de nidifications et de nourrissage. L'usage des herbicides a également un impact important sur l'espèce.



Photographie 11 : Exemples d'oiseaux présents sur la commune de Monts

De gauche à droite, la Bouscarle de Cetti, le Bruant jaune et le Bouvreuil pivoine. Ces trois oiseaux, contactés sur la commune de Monts sont typiques des milieux qu'ils représentent respectivement : les fourrés humides, les milieux ouverts bocagers et les zones boisées.

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*), annexe II de la directive Habitats, protégé national, déterminant ZNIEFF

Ce mammifère, disparu de la région au début du XXe siècle a été réintroduit sur la Loire dans les années 1970. Ces populations sont depuis lors en développement. En Indre-et-Loire, l'espèce colonise de nouveaux territoires, particulièrement sur les affluents de la Loire : Cher, Indre. A l'aval du site d'étude, l'espèce est régulière de la confluence avec la Loire jusqu'à Pont-de-Ruan. Des traces de sa présence ont été relevées sur les prairies de Beaumer.

Le Castor est un mammifère nocturne qui affectionne les eaux permanentes, ne gelant pas entièrement en hiver et dont la profondeur dépasse 1,5m : grandes rivières et fleuves. Il y cherche des sites pour faire son gîte (berges abruptes, avec ripisylve), des sites de nourrissages offrant des saules, frênes, peupliers, aulnes à proximité directe de l'eau.



Photographie 12 : Traces de présence du Castor, relevés sur une parcelle privée des prairies de la Rauderie

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), Protection nationale - Annexe II et IV de la directive Habitats - Déterminant ZNIEFF

Plus grand mammifère de la famille des mustélidés, la loutre est en phase de reconquête de territoire après avoir été au bord de la disparition dans les années 1970. Aujourd'hui, l'espèce est seulement recensée sur 6 cours d'eau du département. Espèce très discrète et nocturne, les observations directes d'individus vivants sont très rares. Détecter sa présence peut être facilité par la recherche d'indices précieux que sont les empreintes et les épreintes. Malheureusement, dans les régions à faible densité, il semble bien que son comportement territorial soit altéré et qu'elle ait tendance à marquer avec moins d'assiduité.

Parfaitement adaptée à une vie semi-aquatique, la loutre vit dans ou à proximité de zones humides très variées, en eaux douces ou saumâtres, en milieux lotiques ou lentiques et de tailles pouvant être très variables. Elle fréquente par exemple les marais, les étangs, les mares, les fossés, les fleuves, les rivières et les ruisseaux jusqu'aux zones de sources. Les habitats utilisés doivent être à même de fournir à la Loutre une nourriture diversifiée et en quantité suffisante tout au long de l'année. Le poisson, qui représente au moins la moitié de sa ressource, constitue la base de son régime alimentaire. Il est complété par diverses proies parmi les crustacés, les oiseaux, les amphibiens, les insectes et les mammifères. Non contactée lors des inventaires, elle est toutefois connue sur la partie aval de l'Indre - de Huismes jusqu'à l'amont de Monts (D. Laurendau, SAVI, communication personnelle).

Triton crêté, (*Triturus cristatus*), Directive habitat annexe II et IV, protection nationale

Le Triton crêté est un des plus grands des tritons de nos régions (11 à 18 cm). En période de reproduction, le mâle arbore une haute crête dentelée et interrompue au niveau du

bassin. Les Tritons crêtés parcourent des dizaines ou des centaines de mètres pour rejoindre leur site de reproduction, et peuvent parfois changer de mare au cours de cette période. Après la reproduction, les adultes reviennent à un mode de vie terrestre et nocturne, se cachant le jour dans des abris et restant à proximité du lieu de ponte. Typiques des campagnes et paysages ouverts, le Triton crêté est retrouvé dans les prairies, haies, lisières, friches ou bosquets, ou encore dans des sites récents comme des carrières sous eau. Pour se reproduire, il recherche en général des mares ou fossés profonds, permanents, bien ensoleillés, riches en plantes aquatiques et sans poissons. Il a été contacté dans plusieurs mares en bordure du Bois de Longue Plaine.

Triton ponctué, (*Lissotriton vulgaris*) Directive habitat annexe II et IV, protection nationale, En danger en Région Centre, déterminant ZNIEFF

Plus petit que le précédent, le mâle du Triton ponctué porte également une crête en période de reproduction. Cette espèce migre tôt en saison vers son habitat aquatique et ne s'éloigne que très peu du plan d'eau. L'espèce se rencontre dans la plupart des points d'eau stagnante, principalement les mares et étangs. Elle occupe toutefois aussi les abreuvoirs, douves, ornières, carrières, sablières et fossés inondés, bassins de jardin et bras morts de rivières (habitats primaires). Elle évite les cours d'eau.

Dans notre région, elle se retrouve en limite sud de sa répartition nationale. Le Triton ponctué est considéré comme le deuxième amphibien le plus rare de la région Centre. Les quelques populations connues sont toutes très isolées les unes des autres, sans possibilité d'échange génétique. L'espèce est principalement menacée par la fragmentation du réseau de mares sur le territoire.

Des individus mâles et femelles ont été retrouvés dans une mare au lieu-dit Les Belles Landes. L'espèce est ici menacée directement par la pollution potentielle de cette mare par, d'une part, la proximité de dépôt de lisiers à proximité et, d'autre part, par la mise en culture de maïs sur le sol inondé en continuité de la mare.



Photographie 13 : Triton ponctué observé au sein de la mare des Belles-Landes et son contexte agricole

Triton ponctué mâle observé aux Belles Landes. Le champ de maïs est en contact direct avec la mare.

3.3. Espèces invasives

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique faunistique ou floristique dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes. Introduites volontairement ou accidentellement, leur propagation conduit à des conséquences environnementales, économiques ou sanitaires négatives.

Elles sont impliquées dans la moitié de toutes les extinctions depuis 400 ans. La mondialisation des échanges a entraîné une augmentation exponentielle de ce phénomène. Facilitée par la dégradation des milieux naturels, qui rend les écosystèmes plus vulnérables, il risque de s'aggraver encore avec le réchauffement climatique. Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir de graves conséquences économiques, sociales et sanitaires : dégradation de la nature, des paysages et du potentiel touristique, impacts sur l'agriculture, l'élevage ou la pêche, menaces sur la santé humaine dans le cas des virus, des bactéries et de certains insectes.

Une liste des espèces végétales invasives a été dressée en région Centre. Un rang leur est attribué en fonction de leur potentiel invasif (VAHRAMEEV & NOBILLIAUX, 2013), basée sur l'échelle de Lavergne² le rang 5 étant le plus invasif. Plusieurs de ces espèces ont été recensées sur le territoire de la commune.

Le Robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia*

Rang 5 : taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.



C'est une espèce fortement cultivée dans le monde (bon combustible, production de miel, bois imputrescibles). Ainsi, on l'utilise pour la fabrication de piquets de clôture, de lames de terrasse ou de mobilier de plein air qui dureront de 60 à 80 années. Cependant, fortement drageonnante et au développement rapide, le Robinier forme des peuplements denses où les plantes indigènes ont bien du mal à survivre. Il est largement répandu en région Centre.

Il est présent sur le territoire communal dans de nombreux boisements : Coteau du Puy, boisements de la vallée de l'Indre, Bois de Longue Plaine, bois du Château de La Roche, les Hautes Varennes.

² L'échelle "d'invasibilité" de Lavergne permet la réalisation d'un état des lieux précis et complet des statuts "d'invasibilité" de la flore exotique de la région Centre. Le statut d'invasibilité est basé sur des données mesurables et connues par les botanistes de la région (habitats colonisés, densité des populations rencontrées) et du caractère invasif de l'espèce sur des territoires proches de la région Centre. Il permet d'obtenir une vision globale du stade d'invasion de chaque espèce sur le territoire régional. Les espèces sont classées en six catégories : du rang 5 (le plus invasif) au rang 1.

L'Érable négundo, *Acer negundo*

Rang 4 : *Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.*



Photographie 15 : Jeunes pousses d'Érable negundo. Prairies de la Rauderie

Cet érable d'une dizaine de mètres de hauteur est originaire de l'est de l'Amérique du Nord. Il a été repéré en rive gauche de l'Indre dans le boisement alluvial.

Des jeunes pousses d'Érables negundo ont été observées au niveau des prairies de la Rauderie. Une coupe rase récente au niveau d'une peupleraie à proximité de l'espèce est à surveiller de près sur ce site. L'Érable negundo peut vite prendre le dessus sur le peuplier.

La Renouée du Japon, *Reynoutria japonica*

Rang 4 : *Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.*



Photographie 16 : Renouée du Japon, sur une parcelle privée des prairies de Beaumer

La Renouée du Japon est une espèce de plante herbacée vivace de la famille des Polygonaceae originaire d'Asie orientale. Elle est présente en rive droite de l'Indre. Cette espèce est particulièrement à surveiller et à rechercher soit en bord de cours d'eau soit en bord de route. Les travaux impliquant une mise à nu du sol sont à éviter.

La Jussie invasive, *Ludwigia sp.*

Rang 4 : *Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.*



Photographie 17 : Jussie invasive

Elle fait partie des plantes envahissantes les plus problématiques au niveau national. C'est une plante vivace, fixée, amphibie originaire d'Amérique du Sud. Elle peut s'implanter jusqu'à 2-3 mètres sous la surface de l'eau. Les Jussies se disséminent aisément par fragmentation ce qui facilite leur prolifération. Elles peuvent constituer en peu de temps des herbiers aquatiques très denses et parfois presque impénétrables.

Les Jussies captent alors la lumière à leur seul profit et empêchent tout déplacement de petits animaux (poissons, tortues, oiseaux) par la densité de leur végétation. Elles éliminent, parfois, sur de grandes surfaces, les espèces végétales et une

partie de la faune indigène.

Le seul remède pour les éliminer est de pratiquer, sur les taches naissantes, un arrachage sur plusieurs années en veillant à bien retenir tous les débris végétaux.

Par ailleurs, un arrêté interministériel du 2 mai 2007 (JO du 17 mai 2007) interdit désormais la commercialisation et le transport de ces espèces sur le territoire national.

Sur la commune, la Jussie a été localisée au niveau des prairies de Beaumer, en face du Château de la Roche et en aval de Fleuriaux (vers les limites communales). La gestion est en cours par le SAVI (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre).

Espèces animales envahissantes :

Le Ragondin, *Mycoastor coypus*



Photographie 18 : Ragondin

Mammifère originaire d'Amérique du Sud, il a été introduit en Europe au XIXe siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Les individus présents en Europe proviennent d'évasions ou de lâchers volontaires. En raison de sa forte capacité de reproduction (2 ou 3 portées par an) et de dispersion (plus d'1km par an), il est présent de manière très courante sur le bassin de la Loire, comme sur la quasi-totalité du territoire national depuis 1995 (SARAT, 2012).

Selon la nature de son habitat, il creuse un terrier dans la berge ou constitue un nid dans la végétation aquatique. Il peut ainsi provoquer la dégradation des berges et des pertes de la biodiversité liée à la consommation importante des herbiers aquatiques. Il peut également provoquer des dégâts dans les cultures avoisinantes. Le

ragondin est par ailleurs susceptible de transmettre de nombreuses pathologies, la leptospirose étant l'exemple le plus connu.
Il est bien connu de la vallée de l'Indre et un individu a été contacté près du lieu-dit les Pâtis.

III. ENJEUX ET PRECONISATIONS

1. Les prairies de Beaumer, vers la création d'un ENS

La commune ayant pour projet de valoriser les Prairies de Beaumer en Espace Naturel Sensible, une analyse plus spécifique sur ce site est donc effectuée.

1.1. Les enjeux de la préservation de ce site

Une diversité d'habitats et d'espèces à préserver

Dans le fond de la vallée de l'Indre, le facteur écologique majeur est l'humidité du sol. La proximité de la nappe de l'Indre, le caractère inondable de la vallée et les microtopographies, impliquent une diversité d'écosystèmes humides et d'espèces associées :

Habitats

- Mégaphorbiaie mésotrophe
- Mégaphorbiaie eutrophe riveraine des cours d'eau
- Phragmitaie
- Typhaie à *Typha angustifolia*
- Roselière à *Glyceria maxima*
- Magnocariçaie à *Carex acutiformis*
- Chênaie pédonculée à *Ruscus aculeatus*
- Aulnaie-Frênaie des rivières à cours lent
- Prairies hygrophiles et mesohygrophiles

Espèces

- Agrion de Mercure
- Bouscarle de Cetti
- Pigamon jaune
- Fritillaire pintade

La rivière Indre en tant que telle, occupe une place centrale. De manière indirecte, c'est elle qui détermine les évolutions de la nappe alluviale et les inondations. De manière directe, plusieurs espèces dépendent du cours d'eau pour tout ou partie de leur phase de vie : comme le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) pour le nourrissage, le Castor d'Europe (*Castor fiber*) pour sa reproduction, etc.

La différenciation et l'évolution des habitats se fait essentiellement sur la base de l'influence humaine.

La dynamique végétale naturelle tend à une fermeture progressive du milieu. Ici, les écosystèmes de maturité sont les forêts alluviales : la Chênaie pédonculée à *Ruscus aculeatus* en situation mésohygrophile, l'Aulnaie-Frênaie des rivières à cours lent en situation hygrophile à eau courante.

Cette dynamique naturelle peut être bloquée au stade herbacé par l'activité agricole : exploitation à vocation productive en prairie de fauche ou pâture (pas de prairies pâturées à Monts).

De même, un entretien du milieu à vocation non productive (sur des parcelles déclarées en jachère) peut permettre le maintien de la mégaphorbiaie mésotrophe, par broyage tardif.

L'abandon des pratiques agricoles permet l'apparition des milieux naturels : les différents types de roselières et de mégaphorbiaies qui succèdent aux prairies, sont plus ou moins fugaces. Ils sont progressivement colonisés par les saules arbustifs qui annoncent les derniers stades arborés de la dynamique végétale. Le maintien des prairies ne peut se faire que par l'intervention de l'homme (fauche ou mise en pâture).

En l'état actuel de l'organisation des écosystèmes de la vallée de l'Indre, il est important de noter le rôle de la **ripisylve**. Ce boisement linéaire présent le long des cours d'eau dominés par des arbres adaptées à une forte humidité du sol et à des inondations prolongées (Aulne glutineux et le Frêne commun), accueille notamment le Castor d'Europe (*Castor fiber*) et la Loutre d'Europe (*Lutra Lutra*). Ces espèces bien établies au niveau de la Loire, les populations des affluents restent encore bien vulnérables. Pour l'Indre, le Castor est exposé à un certain nombre de risques de destruction directe : méprise avec le ragondin, collision avec des voitures (le cas n'a pas encore été rapporté sur Monts) ou noyade dans des nasses de pêche. Le développement d'espèces végétales exotiques, telle la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), pourrait affecter les potentialités alimentaires du Castor. Enfin, le Castor pouvant occasionner des dommages à l'arboriculture fruitière ou à la populiculture, certains propriétaires peuvent tenter de détruire les castors responsables de dommages.

La vallée de l'Indre en tant que corridor écologique

La continuité écologique des rivières est une notion à prendre en compte dans l'analyse des enjeux liés à la vallée de l'Indre. Elle permet la libre circulation des organismes vivants et leur garantit l'accès à des zones d'abris, de croissance, de reproduction, d'alimentation qui leur sont vitales et indispensables à l'accomplissement de leur cycle biologique. Elle permet également le renouvellement et la diversité des conditions morphologiques assurés par les flux solides et liquides. La continuité écologique assure donc la connexion entre différents milieux, permettant ainsi le déplacement des espèces.

Le maintien de ces zones d'échanges présente de nombreux intérêts :

- la ripisylve participe à l'amélioration de la filtration des pollutions diffuses et joue un rôle important dans la régulation des crues;

- la plaine d'inondation, les zones annexes et bras secondaires du lit principal participent à l'étalement des crues et ont un rôle dans la gestion de la ressource en eau ;
- ces zones représentent une multitude d'habitats et permettent aux espèces d'accomplir leur cycle de vie. Elles participent au maintien de la biodiversité.

Les constructions et aménagements du cours d'eau provoquent des modifications morphologiques, qui conduisent, dans certains cas, à la déconnexion des habitats, entraînant leur fragmentation qui est l'une des causes de perte de la biodiversité.

Il serait nécessaire d'intégrer l'ensemble des ouvrages répartis le long de la rivière pour avoir une approche fiable de la capacité des différents groupes d'espèces à se déplacer ou non entre l'amont et l'aval. A Monts, cinq obstacles ont été répertoriés et classés selon leur niveau d'obstacles à la migration de l'anguille (CSP / FD APPMA 37, 2002):

- Le Breuil : classe 0 (absence d'obstacle)
- Le Pont : classe 1 (franchissable sans difficulté apparente)
- Beaumer : classe 2+ (franchissable mais avec retard ou blocage saisonnier)
- Ripault (CEA) : classe 3 : (difficilement franchissable)
- La Fresnay : classe 0 (absence d'obstacle)

Ainsi, certains de ces sites nécessitent des interventions pour permettre une réelle transparence des ouvrages.

Il serait intéressant d'analyser le rôle de la vallée de l'Indre en tant que réseau écologique dans une approche Trame Verte et Bleue. A l'échelle du SRCE (cf chapitre I. 3.1), la vallée de l'Indre apparaît comme un « corridor écologique potentiel à remettre en bon état ». En effet, étant donné le caractère linéaire de l'Indre d'une part, et celui des ripisylves d'autre part, ces deux milieux constituent en tant que tel des corridors qui relient les réservoirs de biodiversité. Enfin, ils sont un axe possible de déplacement entre l'amont et l'aval pour les espèces qui les fréquentent. C'est particulièrement vrai pour les espèces forestières : à ce titre, les forêts artificielles (ici, essentiellement des peupleraies) n'apportent pas de connexions supplémentaires.

Les ripisylves présentent rarement des discontinuités supérieures à 1km. En revanche, elles sont interrompues assez régulièrement, sur de courtes distances (de l'ordre d'une centaine de mètres). Il semble que cela ne pose pas, à priori, de problème majeur au déplacement des espèces liées semi-aquatique. En effet, dans la plupart des cas, l'absence de ripisylve sur une berge est compensée par la présence sur l'autre berge. De même, dans les lieux où la ripisylve est remplacée par une peupleraie proche du cours d'eau ou par des arbres en contexte urbain, on peut considérer qu'il y a là continuité du couvert forestier bien que dégradé.

L'organisation actuelle de la ripisylve présente donc une diversité de situation de berge, en termes d'exposition, de couverture arborée. Cette organisation est, par exemple, favorable aux libellules : les espèces présentes en vallée de l'Indre ont des exigences différentes

pour la luminosité, la végétation rivulaire. De même, cette situation est favorable aux oiseaux et chauves-souris, qui y trouvent des axes de déplacement amont-aval, mais aussi aux insectes volants des boisements alluviaux (Grand Mars changeant, divers coléoptères, etc.).

1.2. Actions de restauration

Restauration de prairies par reconversion de peupleraies

La valorisation historique de la vallée de l'Indre passait en grande partie par l'élevage. Les terres étaient occupées par des prairies de fauche ou des pâtures. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et l'évolution forte de l'agriculture, ces terrains se sont trouvés moins valorisables par l'agriculture. Ils ont alors été en grande partie plantés de peupliers pour la production de bois (des subventions étaient attribuées pour leur plantation dans les années 70). Cette pratique est aujourd'hui encadrée dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation. Il en résulte aujourd'hui dans la vallée de l'Indre un espace parfois assez fermé par les peupleraies et quelques boisements alluviaux, au sein desquels subsistent quelques parcelles encore exploitées en prairies.



Photographie 19 : Comparaison des vues aériennes entre 1947 et 2014 au niveau de la prairie d'Epiray : de nombreuses prairies ont été converties en plantation de peupliers. (Source photos : Geoportail)

Certaines peupleraies sont aujourd'hui non entretenues et inexploitées : abandon de l'élagage des peupliers, absence d'entretien du sous-boisement avec développement de

fourrés, cariçaias, roselières, ... A cela s'ajoute la contamination par le puceron lanigère du peuplier sur certaines parcelles : les arbres deviennent fragiles aux coups de vent, des mortalités peuvent intervenir selon l'intensité des dommages.

En plus de la perte d'habitats et de biodiversité, ce manque d'entretien peut provoquer des embâcles en cas de crue.



Photographie 20 : Peupleraie observée en rive droite où le sous-boisement n'est plus géré depuis plusieurs années.

Le règlement du PPRI impose des mesures à mettre en œuvre par l'ensemble des propriétaires ou exploitants des parcelles situées dans la zone inondable. Ces mesures impliquent un entretien régulier des plantations présentes dans la vallée (entretien de la végétation de sous-étage, limitée à 1,5 m) voire, pour les parcelles non entretenues, une remise en état afin d'assurer le libre écoulement des crues.

Ce règlement impose également l'abattage des peupliers bordant le réseau hydrographique du site, sur une largeur de 10 mètres environ (soit 2 à 3 rangées de peupliers à supprimer).

Le SAVI intervient pour entretenir certaines parcelles communales qui ne sont plus entretenues sur leur territoire d'action. Des opérations sont également en cours avec les propriétaires privés pour connaître leurs intentions d'exploitation.

L'objectif serait d'aller vers une reconversion en prairies ou en boisements naturels afin de contribuer à répondre à des objectifs à la fois hydrauliques et écologiques, tout cela dans le cadre du PPRI.

Culture intensive

Des parcelles cultivées en maïs sont observées à l'ouest du site. Outre la disparition physique des zones humides que peut occasionner l'agriculture intensive, celle-ci contribue lourdement à détériorer les écosystèmes liés à l'eau notamment par les pollutions diffuses et ponctuelles dues aux intrants agricoles : traitements phytosanitaires, épandages de fumures animales, amendements et engrais (nitrates et phosphates). La présence, sur les bords des cultures, d'espèces nitrophiles en témoigne.

Le labour a un impact qui peut être irréversible sur les espèces de prairies humides comme la Fritillaire.

Dans le cadre de la prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble de la zone de préemption de l'ENS, la reconversion de ces parcelles en prairie humide sera nécessaire. L'installation d'une prairie naturelle en lieu et place d'un labour s'inscrit dans le long terme.

1.3. Gestion des prairies humides

Les prairies humides présentent plusieurs intérêts du point de vue de leurs valeurs écologique et biologique :

- maintien des corridors biologiques, notamment lorsqu'elles sont associées au cours d'eau ;
- richesses floristique et faunistique pouvant être élevées sur certaines prairies (habitats variés, zones de frai pour certains poissons (prairies inondables), habitats de nombreux oiseaux, insectes, etc.) ;
- participation à la prévention des inondations (expansion des crues, stockage temporaire d'eau) et au soutien des étiages (restitution progressive de l'eau en période de basses-eaux) ;
- participation à l'épuration des eaux provenant du bassin versant amont, notamment en limitant les transferts de polluants vers le cours d'eau.

Elles portent également une valeur culturelle et économique :

- milieux formant une composante importante de nos paysages ruraux ;
- prairies en raréfaction, l'agriculture moderne n'étant plus adaptée aux pratiques extensives d'exploitation ;
- prairies humides offrant une herbe « grasse », disponible durant une bonne partie de l'été. Mais ces prairies sont souvent confrontées à des contraintes d'exploitation (portance des sols, accès, etc.).

Ces prairies correspondent à un stade dynamique intermédiaire, maintenu par les pratiques agro-pastorales (fauche notamment). Ces habitats sont généralement stables, tant que les modalités de gestion perdurent et que les conditions de milieu ne sont pas modifiées (alimentation hydrique, qualité physico-chimique des eaux, etc.). En cas d'arrêt de l'exploitation, les prairies vont évoluer vers des formations à hautes herbes (mégaphorbiaies, cariçaias, roselières), puis vers des fourrés (installation des saules) et

des boisements (aulne, frêne, bouleau, chêne). La gestion des prairies par fauche ou pâturage est donc indispensable pour conserver des formations herbacées.

En fonction des objectifs retenus (production de fourrage, protection d'espèces animales ou végétales, loisirs, etc.), le type et la fréquence d'intervention doivent être adaptés. La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs, etc.

Au sein des prairies de Beaumer, en dehors des prairies de fauches à vocation agricole, la gestion actuelle est trop intensive. Que ce soit au niveau du parc communal (voir fiche action) des Fontaines ou des coups de pêches privés, des fauches trop répétées sont observées engendrant une anthropisation du milieu et une perte de biodiversité. La Fritillaire, bien présente sur ces zones, ne se développe qu'en bordure de parcelle, là où les fauches sont moins intensives. Par ailleurs, les résidus de fauches sont souvent laissés sur place au lieu d'être exportés. Cette pratique aura pour conséquence d'enrichir le milieu et résultera en une banalisation des espèces et en l'apparition d'espèces de friches. Cela s'explique par le fait que dans les systèmes riches en nutriments, on observe une forte dominance des espèces nitrophiles très compétitives au détriment de la majorité des autres espèces. Ce phénomène, également généré par les apports d'engrais minéraux, est difficilement réversible, d'où la grande fragilité de ces habitats. L'enrichissement du sol en nutriments doit se faire par fertilisation naturelle lors des inondations régulières.

La gestion à mettre en place concerne donc surtout la fauche. Il est donc préconisé de mettre en place une fauche fin juin ou début juillet avec export de résidus de fauche. Si possible, du pâturage extensif sur regain peut être mis en place à la mi-août (permet d'ouvrir le tapis herbacé et ainsi de favoriser la diversité floristique).

L'absence de traitements phytosanitaires anti-dicotylédones est, en sus de la nécessité de préserver la ressource en eau en zone humide, une condition importante du maintien de la diversité floristique de cette végétation prairiale.



Photographie 21 : Parcelle privée fauchée (à gauche). Pied de Pigamon jaune en développement, recouvert de broyat de fauche (à droite).

Les parcelles sont également fauchées jusqu'à la bordure des berges. Les berges sont un lieu de transition entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres. Ce sont des éléments essentiels dans la protection des milieux aquatiques. Elles assurent diverses fonctions : la régulation de la vitesse du courant, les échanges hydriques entre le sol et le cours d'eau, la capacité d'auto-épuration et l'accueil d'une faune et d'une flore particulières. A ce jour, les berges de l'Indre sur ces sites sont par endroit tondues à ras avec le risque d'une accentuation de l'érosion, d'une perte des habitats favorables à la biodiversité et d'une prolifération des espèces invasives.

1.4. Valorisation du site d'un point de vue pédagogique et touristique

Accessibilité et itinéraire de promenade

Le classement de sites naturels au titre des ENS vise à la fois la sauvegarde des habitats naturels mais également l'accessibilité au public des milieux dont la richesse biologique est importante. Cela permet de provoquer une prise de conscience de l'intérêt de la biodiversité locale et de la nécessité de préserver ce patrimoine naturel.

Le classement du domaine des prairies de Beaumer au titre des ENS doit donc favoriser une ouverture au public par la création d'itinéraires de promenade et de découverte du site dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec la sauvegarde des milieux naturels.

Des chemins existent déjà formant plusieurs boucles reliées entre elles et permettant de joindre les bords de l'Indre au chemin vert et à la piste cyclable le long de la D17. Le site est par ailleurs facilement accessible à pied depuis le bourg ce qui réduit la nécessité d'intervention pour la création de ces cheminements ainsi que la création de parking.

Dans l'immédiat, l'accessibilité au niveau des parties privées de ces chemins est à réfléchir afin de permettre un accès total du public. La réalisation de cette action est subordonnée

à l'acquisition de l'ensemble des terrains privatifs traversés par les chemins et/ou sentiers concernés.

La circulation des véhicules motorisés (voitures, 4x4, motos, quads...) doit être interdite de manière permanente à l'exception des véhicules utilisés par les exploitants et les riverains. L'objectif est d'éviter les interactions négatives des activités de loisirs et de la circulation motorisée avec les usages du site (agriculture, populiculture, promenade, pêche, sorties nature...) mais également de prévenir la dégradation des milieux et le dérangement de la faune. D'une manière générale, des interdictions et recommandations relatives aux activités de loisirs pourront être émises ; elles pourront être précisées en différents points du site via la mise en place de panneaux.

Elaboration et mise en place de panneaux d'interprétation

L'objectif est de proposer au public une découverte des milieux naturels, des usages et de l'histoire du site via des panneaux d'informations. Des panneaux spécifiques à l'utilité des zones humides peuvent être mis en place, insistant sur les notions de fonctions des zones humides (éponges naturelles, filtres naturels, réservoirs de biodiversité, fonction économiques, ...). Des panneaux de présentation d'espèces remarquables peuvent également être exposés.

Organisation d'animations nature

L'objectif est de proposer au public une découverte "guidée" du site via des animations thématiques. L'action consiste en l'organisation d'animations nature en collaboration avec les associations locales. Les thèmes des animations réalisées pourront être les suivants : fonctionnement hydraulique de la vallée, faune et flore.

1.5. Sensibilisation des exploitants agricoles et sylvicoles

L'objectif est de mettre en place des outils permettant de sensibiliser les exploitants agricoles et sylvicoles amenés à intervenir sur le site à la richesse et à la vulnérabilité de la vallée. L'action consiste en la réalisation de chartes de bonnes pratiques auxquelles pourraient adhérer les principaux exploitants du site (exploitants agricoles d'une part, exploitants sylvicoles d'autre part). La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site. Dans le cas de la charte à destination des exploitants agricoles, les principales orientations pourront concerner la limitation des intrants ainsi que les modalités de fauche et de pâturage ; dans le cas de la charte à destination des exploitants sylvicoles, ces orientations pourront concerner l'entretien des plantations ainsi que les modalités de débardage.

2. Les mares : des zones humides précieuses

Les mares sont des habitats d'eau douce très riches en espèce faunistique et floristique, mais aussi très vulnérables. Malgré leur faible surface, ce sont de véritables réservoirs de biodiversité. Pourtant, depuis un siècle, elles sont en régression, notamment du fait des comblements. Parmi les premières victimes, les amphibiens, qui sont aujourd'hui tous protégés au niveau nationale.

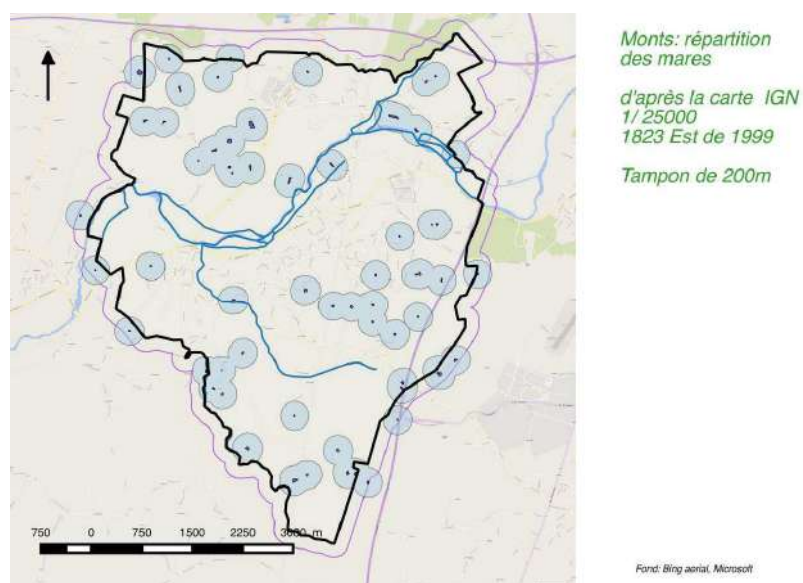
Parmi les amphibiens les plus rares, on peut noter le **Triton crêté** et le **Triton ponctué** qui ont été contacté sur la commune sur une mare en 2014.

Des pistes d'amélioration du paysage en faveur de ces tritons peuvent être envisagées sur le territoire communal avec une réhabilitation des mares prenant en compte les exigences écologiques de ces espèces : taille de la mare suffisante, profondeur assez importante, ensoleillement, berges en pentes douces sur une partie du pourtour. Il convient également de prendre en compte son habitat terrestre : il est indispensable de laisser à proximité de la mare des tas de pierres ou de bois et surtout des haies.

Toutefois, c'est surtout le réseau que forment ces mares qui est essentiel pour la biodiversité. On trouve un certain nombre de mares sur la commune mais elles semblent déconnectées les unes des autres. En effet, les mares sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont en grand nombre sur un territoire, et reliées entre elles par des éléments du paysage, comme les haies, formant un **réseau ou des corridors biologiques**, essentiels pour la circulation et la pérennité des espèces. Une mare isolée dans le paysage a beaucoup moins de chance d'être colonisée par des individus provenant d'autres mares, ce qui renforce le risque d'extinction des populations locales.

La carte suivante représente la répartition des mares de la commune. Elles sont entourées d'une zone tampon de 200m (les capacités de déplacements varient d'une espèce d'amphibien à l'autre, 200m étant une moyenne).

On observe ainsi une répartition très hétérogène des mares, avec des secteurs ne présentant aucune mare notamment dans les zones les plus urbanisées de la commune.



Carte 15 : Répartition des mares de la commune de Monts entourées d'une zone tampon de 200m

3. Jachère fleurie

Une prairie fleurie a été semée en 2015 le long de la D17. Celle-ci était composée d'espèces non indigènes, essentiellement d'origine américaine et semée sur un site présentant un potentiel de prairies humides. Suite à une discussion avec la commune, il a été décidé de ne plus semer ce type de mélange et de tenter à la place une expérience de réintroduction de plantes messicoles (plantes habitants les moissons tels que coquelicots et bleuets, en forte régression depuis la mise en place du désherbage dans les cultures). Le mélange proposé est constitué d'espèces rares dont certaines disparues mais toutes d'origines locales (départementales ou régionales). La prairie semée pourrait ainsi constituer un site de réintroduction de ces espèces tout en gardant le caractère esthétique recherché au départ, le mélange proposé présentant une belle variété de couleurs.

L'expérimentation sera réalisée sur la zone la moins inondable, face à la piscine.

4. Lacunes de connaissance

La commune bénéficie d'un grand nombre de données anciennes concernant particulièrement la botanique grâce notamment aux inventaires de Tourlet (inventaires de 1833 et 1875) et Audebert (ancien jardinier-chef du Château de Candé, inventaires de 1907). Seuls quelques sites n'ont pas fait l'objet d'inventaires par ces botanistes, à savoir la Vallée du Montison, les méandres convexes sableux et les terrasses du Breuil et de toute la zone est du viaduc allant de Ripault à Bois Joli.

Depuis, certains sites ont fait l'objet d'inventaires récents comme la vallée du Montison dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV et de la présente étude.

Le quartier Ripault n'a pas bénéficié de ces inventaires anciens et est aujourd'hui urbanisé puisqu'il constitue actuellement un lotissement. La biodiversité qui se retrouve dans les quelques espaces verts relictuels peut difficilement être représentative de celle avant urbanisation, un grand nombre d'espèce ayant inévitablement disparu. Ce quartier, présent sur un méandre sableux pouvait abriter une diversité typique de ces milieux que l'on peut difficilement retrouver sur d'autres secteurs de la commune (sauf peut-être au méandre du Breuil). Cela renforce particulièrement l'intérêt de préserver les boisements de la « coulée verte », un peu plus au sud.

La présente étude ayant ciblé prioritairement les Prairies de Beaumer, il reste des zones méconnues qui pourraient faire l'objet d'inventaires spécifiques.

IV. PROPOSITIONS D' ACTIONS

Afin de préserver le patrimoine naturel de la commune, d'une manière générale, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- ✓ Faire des suivis réguliers (tous les 3 à 5 ans) de la biodiversité sur les sites à enjeux, permettant notamment d'évaluer l'utilité des actions mises en place (suivi des espèces à statuts).
- ✓ Prendre en compte la biodiversité en amont de tous projets d'aménagements et créer une brochure à destination des prestataires (dans le cadre de marché public) pour éviter les atteintes à la biodiversité.
- ✓ Pour la problématique des espèces invasives :
 - Dresser une liste³ des plantes invasives retrouvées dans les jardins (Buddleia du Père David ou Arbre à papillons, Raisin d'Amérique, Herbe de la pampa, Renouée du Japon, etc...).
 - Mettre en place un programme de sensibilisation sur les espèces végétales invasives, en associant la population par le biais de réunions d'information ou de fiches incluses dans le bulletin municipal et rappel sur le site internet de la commune.
 - Parallèlement, trouver des accords avec les pépiniéristes et jardinerie locales, ou proscrire la vente d'espèces exotiques envahissantes. Utiliser des exemples connus d'invasions dues à des espèces vendues en jardinerie (même encore actuellement) comme la Coccinelle de Chine, l'Arbre à papillons etc...
 - Favoriser les espèces végétales indigènes dans le cadre communal en sensibilisant les pépiniéristes locaux.
 - Sensibiliser les habitants aux risques de propagation de ces espèces lors de dépôts sauvages de déchets verts.
 - Ce travail peut être mené également avec les espèces animales que les habitants doivent signaler comme le Frelon asiatique ou la Processionnaire du pin.
- ✓ Renforcer le réseau de mares, en fonction du foncier communal disponible (en dehors de la zone du PPRI) ou encore impulser la création de mares dans les zones privées et inciter les propriétaires de mares à les entretenir.
- ✓ Faire un point régulier spécifique biodiversité dans le bulletin municipal et/ou le site internet de la commune (« fil rouge biodiversité »), avec chaque fois :
 - un point sur une espèce présente sur le territoire (sa biologie, son état de conservation à l'échelle mondiale, nationale, régionale, et les choses qui peuvent être faites, tant par la commune que par les habitants, pour sa conservation)

³ Cette liste peut être téléchargée sur le site de la DREAL Centre : « Liste des espèces végétales invasives de la région Centre - CBNBP - mise à jour 2013 » - <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-especes-vegetales-a542.html>

- un point sur une action simple que les habitants peuvent faire pour favoriser la biodiversité (en essayant de se caler sur la saison en cours).
- ✓ Sensibiliser les propriétaires de jardins au jardinage écologique, sans pesticides ou comment jardiner avec la nature et les auxiliaires de cultures.
- ✓ Continuer les démarches de gestion différenciée et de réduction de l'usage des pesticides dans le cadre du programme « Objectif zéro pesticide » dont la commune est signataire. Ces mesures sont en général très favorables aux insectes, et par conséquent, à d'autres groupes d'espèces qui comportent des insectivores (chauves-souris, oiseaux notamment).
- ✓ Faire un travail de sensibilisation avec les écoles, avec des partenaires locaux (associations) : sorties nature, pose de nichoirs...
- ✓ Organiser régulièrement des conférences ou sorties nature, en partenariat avec des associations locales ou régionales, des spécialistes, des professionnels et entreprises prenant en compte la biodiversité, d'autres communes... informations du public sur le rôle des espèces à mauvaises réputations dans la nature (chiroptères, insectes, reptiles...) par le biais de conférences, plaquettes,... afin qu'il ne détruise pas leurs gîtes ou leurs colonies et qu'il participe à leur protection.
- ✓ Faire découvrir la richesse du patrimoine spécifique de la biodiversité du territoire par le biais de parcours de découverte et d'animations. Des panneaux, en plus de sensibilisation pourront être placés à des endroits stratégiques du parcours, en partenariat avec l'association de randonnée par exemple (auxquelles correspondront des explications reportées sur des plaquettes téléchargeables sur Internet).

V. FICHES ACTIONS

Les fiches action suivantes en compléments des préconisations décrites précédemment sont proposées afin d'améliorer le potentiel de réservoir de biodiversité de la commune.

Reconversion des peupleraies

Gestion du parc des Fontaines

Gestion des berges de l'Indre et des coups de pêche

Gestion des espèces invasives des jardins

Gestion des prairies humides

Valorisation des zones humides

Renforcer le réseau de mares de la commune

Reconversion d'une culture en prairie humide

Reconversion des peupleraies

Site concerné

Les peupleraies abandonnées du bord de l'Indre.

Etat des lieux

Un grand nombre de peupleraies se trouve tout le long de l'Indre. Certaines d'entre elles sont abandonnées.



Menaces

Embâcles dues au non entretien des peupleraies en cas de crue, fermeture du milieu et perte de biodiversité.

Préconisation

L'objectif est d'aller vers une reconversion en prairies ou en boisements naturels afin de contribuer à répondre à des objectifs à la fois hydraulique et écologique, tout cela dans le cadre du PPRI.

Actions proposées

Dans le cas d'une reconversion en prairie ou en mégaphorbiaie :

Un arasement systématique des souches ainsi qu'une remise en état des parcelles seront réalisés. Surveiller les pousses pendant les premières années. L'entretien de la prairie consistera à faucher une fois par an. Un agriculteur pourra récolter ce foin pour ses animaux. Du pâturage pourra également être mis en place. Pour la mégaphorbiaie, un entretien par fauche ou débroussaillage léger, 1 fois tous les 3 ans (avec 1 contrôle tous les ans pour surveiller le développement des ligneux pouvant nécessiter un entretien avant les 3 ans) sera préconisé.

Dans le cas d'une reconversion en boisement naturel :

Seule une dévitalisation des souches (par broyage du cœur), suite à l'abattage des fûts sera nécessaire. On privilégiera la régénération naturelle pour le boisement.

Ces boisements joueront ainsi un rôle tampon et un rôle de corridor biologique.

Dans les deux cas, tous les peupliers (éviter les autres espèces) seront abattus entre septembre et octobre. Toute la matière sera exportée, aucun broyat ne sera laissé sur place.



L'Erable negundo étant présent sur le site, il conviendra de prendre des précautions. Une lutte contre cette espèce est à mettre en place sur ces secteurs : Les Erables negundo doivent annelés : une bande d'écorce de plusieurs centimètres est enlevée autour du tronc, en prenant soin de ne pas entamer le bois. Cette annellation provoquera une mort lente de l'arbre (d'où l'intérêt de n'enlever que l'écorce), empêchant ainsi la formation de rejets ou de drageons.

Gestion du parc des Fontaines

Site concerné

Le parc des Fontaines

Etat des lieux

Il s'agit de prairies fauchées très régulièrement (tous les quinze jours environ) et utilisés pour les loisirs : promenade, pêche, divers sports.

En l'état, le parc n'offre pas d'intérêt particulier du point de vue de la biodiversité.



Menaces

Anthropisation du milieu et perte des habitats favorables à la biodiversité.

Préconisation

Différencier la gestion de cet espace afin de lui permettre de répondre à deux objectifs : activités de loisir et restauration de la biodiversité ordinaire.

Actions proposées

Gestion différenciée du parc :

- différenciation de trois milieux herbacés en fonction de la gestion à y appliquer :
 - ✓ niveau 1 : zones herbacées très anthropisées (chemins, bancs, ...) : poursuite de la gestion actuelle ;
 - ✓ niveau 2 : zones herbacées à intervention moyenne fauche 2 fois par an (avril/août ou juin/septembre), avec exportation de la matière organique ;
 - ✓ niveau 3 : zones herbacées à intervention faible fauche une fois par an, fin juin/début juillet ou tardive, en automne, avec exportation de la matière organique.

Les zones de niveaux 1, 2 et 3 sont à placer de manière pertinente au regard des utilisations actuelles de la zone et des cheminements existants.



La fréquence de fauche est actuellement trop importante

La superficie du site étant très réduite par rapport à l'ensemble des Prairies de Beaumer, l'enjeu ici est surtout pédagogique. Ce parc constitue la partie la plus visitée par le public à l'heure actuelle. Ce type d'aménagement permettra de sensibiliser le public sur l'intérêt des prairies inondable et de la gestion à mettre en place pour préserver la biodiversité du site.

Gestion des berges de l'Indre et des coups de pêche

Site concerné

Bord de l'Indre

Etat des lieux

Les berges sont un lieu de transition entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres. Ce sont des éléments essentiels dans la protection des milieux aquatiques. Elles assurent diverses fonctions : la régulation de la vitesse du courant, les échanges hydriques entre le sol et le cours d'eau, la capacité d'auto-épuration et l'accueil d'une faune et d'une flore particulière. A ce jour, les berges de l'Indre sur ces sites sont par endroit tondues à ras.

Menaces

Accentuation de l'érosion, perte des habitats favorables à la biodiversité et une prolifération des espèces invasives.

Préconisation

Faire une gestion moins intensive.

Actions proposées

- ✓ Laisser au moins 1,5 mètres entre le bord de la rivière et le chemin pour permettre le développement d'une végétation typique des berges (joncs, carex, etc...) ;
- ✓ Eviter la fauche au ras des arbres ;
- ✓ La prairie sera fauchée tardivement comme préconisé sur la fiche du parc de la Fontaine afin de développer une végétation herbeuse haute pour retenir d'éventuels polluants ;
- ✓ Des chemins d'une largeur d'1 mètre maximum et à 1,5 mètres minimum de la berge peuvent-être réalisés avec des accès ponctuels à la berge pour les pêcheurs ;
- ✓ Ne pas planter d'espèces exotiques qui pourraient être envahissantes ;
- ✓ Sensibiliser les usagers à la gestion de leurs déchets



Ces préconisations doivent être diffusées aux propriétaires



Gestion des espèces invasives des jardins

Site concerné

Les jardins particuliers de la commune

Etat des lieux

Certaines espèces exotiques envahissantes retrouvées dans les espaces naturels proviennent des jardins privatifs (dissémination naturelle ou déchets verts jetés dans les milieux naturels). La lutte contre ces espèces passe donc également par la sensibilisation des habitants.



Raisin d'Amérique poussant en limite d'un jardin

Menaces

Diffusion d'espèces exotiques envahissantes dans les milieux naturels.

Préconisation

Mettre en place une communication auprès des habitants, associations de jardiniers, etc.

Actions proposées

Pour les particuliers :

Dresser une liste* des plantes invasives retrouvées dans les jardins (Buddleia du Père David ou Arbre à papillons, Raisin d'Amérique, Herbe de la pampa, Renouée du Japon, etc...).

Communiquer sur le risque pour la biodiversité et les risques sanitaires éventuels (concurrence avec les espèces locales, toxicité, allergies, etc...)

Réaliser des fiches adaptées au grand public (plantes à ne pas acheter, comment les éliminer, etc...) à diffuser via le blog de la commune ou dans le bulletin communal.

Ce travail peut être mené également avec les espèces animales que les habitants doivent signaler comme le Frelon asiatique ou la processionnaire du pin.

Gestion des espaces verts communaux :

Ne plus planter les plantes de la liste* et privilégier fortement les espèces indigènes.

Si la commune fait appel à des entreprises extérieures, prévoir une clause particulière dans le cahier des charges pour proscrire ces plantes.

Gestion des espaces verts privés :

Communiquer auprès des prestataires d'espaces verts (syndicats de copropriété, entreprises de jardinages, camping, gites, etc.)

* Cette liste peut être téléchargée sur le site de la DREAL Centre :

« Liste des espèces végétales invasives de la région Centre - CBNBP - mise à jour 2013 »
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-especes-vegetales-a542.html>

Gestion des prairies humides

Site concerné

Toutes les prairies de la Vallée de l'Indre

Etat des lieux

Un grand nombre de prairies humides de la Vallée de l'Indre reçoivent une gestion qui n'est pas adaptée à l'habitat ou encore ne sont plus du tout gérées.

Menaces

Arrêt de l'exploitation (fauche). Dégradation ou transformation de l'habitat. Perte des espèces inféodées aux prairies.

Préconisation

Gestion des prairies par fauche ou pâturage pour conserver ces formations herbacées.

Actions proposées

En fonction des objectifs retenus (production de fourrage, protection d'espèces, etc.), le type et la fréquence d'intervention doivent être adaptés :

- une fauche fin juin ou début juillet va favoriser l'herbe et apporter un foin de qualité. Si possible, du pâturage extensif sur regain peut être mis en place du 15 septembre au 15 décembre.
- une fauche plus tardive (estivale ou automnale) privilégiera la diversité floristique et faunistique ;
- Afin de favoriser la fuite de la faune lors de la fauche, celle-ci sera effectuée du centre vers la périphérie (fauche centrifuge) ou par bandes, à vitesse réduite (< 10 km/h), cela laisse notamment le temps au gibier d'aller se réfugier dans une autre parcelle ;
- une fauche pluriannuelle (tous les 2 à 5 ans) pourra être effectuée dans les zones de mégaphorbiaies (cf. carte des habitats « lisières et prairies humides »), zones de roselières ou de cariçaies (cf. carte des habitats « formations à *Phalaris arundinacea* »)



Les résidus de fauche seront systématiquement exporter afin de ne pas enrichir le milieu.

Zone de mégaphorbiaie face au stade des Pâtis, broyée avec résidus laissés sur place. Le Pigamon jaune est recouvert par le broyat.

Valorisation des zones humides

Site concerné

Toute la Vallée de l'Indre.

Etat des lieux

Au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides en Europe et dans le monde a disparu. Les zones humides sont partie intégrante du bassin versant, mais leur rôle essentiel doit souvent être démontré et expliqué aux usagers. Il est donc important de sensibiliser le public aux services rendus par ces milieux.

Menaces

Manque de compréhension de la part du grand public concernant les actions menées par la commune (fauche tardive, gestion différenciée, ...). Manque d'intérêt du grand public.

Préconisation

Mettre en place une communication spécifique auprès des habitants.

Actions proposées

- Publier régulièrement des articles spécifiques dans le bulletin municipal autour des zones humides, de la biodiversité qu'elle renferme (zoom sur certaines espèces comme la Fritillaire pintade, l'Agrion de mercure, ...), des services rendus (régulation des crues, épuration des eaux, alimentation des nappes, maintien des berges, etc.) ;
- Valoriser ces zones directement sur sites par le biais de panneaux pédagogiques placés à des endroits stratégiques ;
- Proposer des sorties, animations nature. Les thématiques peuvent être variées : fonctionnalités des zones humides, oiseaux d'eau, libellules, plantes des prairies humides, ... à coordonner avec des événements existants : Journée mondiale des zones humides, Semaine des rivières, Fête des mares, ...



Des outils (fiches pédagogiques, films, expositions, ...) sont disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à l'adresse :

http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/outils_pedagogiques/tout_public

Renforcer le réseau de mares de la commune

Site concerné

Toute la commune

Etat des lieux

Un certain nombre de mares sont présentes dans la commune mais elles semblent déconnectées et beaucoup d'entre elles méritent d'être améliorées.

Menaces

Déconnexion du réseau de mares, perte des fonctions écologiques de certaines mares.

En fonction du type de mare, les menaces peuvent être différentes : envasement, encombrement de branches et de feuilles mortes, risque de fermeture de la mare (embroussaillage, développement de ligneux), risque de comblements d'origine anthropique (déchets), pollution d'origine agricole, etc.

Préconisation

Restaurer/améliorer les mares existantes.

Renforcer le réseau de mares par la création de nouvelle(s) mare(s) (Prendre en compte la capacité de dispersion des espèces).

Actions proposées

Communication

Ces milieux souffrant d'une mauvaise image, il est nécessaire de communiquer sur l'intérêt écologique de ces espaces auprès des habitants.

Renforcement du réseau de mares :

Aménager de nouvelles mares dans les espaces communaux (hors zonage PPRI) et les mettre en valeur.

Au niveau des mares existantes : améliorer la capacité d'accueil des mares par des travaux de restauration si nécessaire. Les préconisations peuvent être fournies aux propriétaires :

- Curer la mare par étapes : sur trois ans, en ne curant qu'un 1/3 de la superficie totale chaque année afin de laisser des zones refuges pour la flore et la faune. Les travaux doivent avoir lieu en septembre octobre (les boues peuvent être utilisées pour ensemercer des mares nouvellement créées)
- Reprofiler les berges : les pentes doivent être douces (<30°) pour les rendre plus stable et permettre un meilleur accès pour les animaux.
- Pour éviter que des débris végétaux tombent dans l'eau et que la mare s'envase : en hiver, éclaircir le pourtour de la mare tout en conservant une zone ombragée sur au moins 1/3 de la surface de la mare.
- S'il y a une trop forte prolifération d'algues ou de lentilles (phénomène dû à une forte concentration de matières fertilisante) :
 - identifier la cause de l'excès de matières nutritives (substrat du fond de la mare trop riche, présence de vase, eaux de ruissellement chargées de nitrates, de phosphates, apport de débris organiques en décomposition).
 - mettre en place des plantes épuratrices (iris jaune, roseau, massette, jonc ou scirpe).



Le Triton ponctué (en danger en région Centre) a été observé dans la mare des Belles Landes. Cette mare présente un risque de pollution élevé par la proximité immédiate de la culture intensive et du dépôt de lisiers. Un signalement doit être fait par la mairie auprès du propriétaire (l'espèce observée en 2014 n'a pas été vue depuis).

Reconversion d'une culture en prairie humide

Dans l'éventualité de l'acquisition des parcelles concernées, dans le cadre de l'ENS des prairies de Beaumer.

Site concerné

Culture céréalière semée coté ouest des prairies de Beaumer.

Etat des lieux

Culture intensive semée sur zone de prairies humide inondable, labour.



Menaces

Disparition physique des zones humides et des espèces associées, pollutions diffuses et ponctuelles dues aux intrants agricoles (traitements phytosanitaires, épandages de fumures animales, amendements et engrais -nitrates et phosphates).

Préconisation

Remettre en prairie ces parcelles cultivées et reconstituer ainsi des espaces favorables à la flore et la faune, et recréer des sites favorables à la reproduction, l'alimentation et au repos de nombreuses espèces inféodées à ces milieux.

Actions proposées

L'installation d'une prairie naturelle en lieu et place d'un labour s'inscrit dans le long terme. Il est donc essentiel que les différentes étapes de cette reconversion soient réalisées correctement : il est notamment important que les sols soient ressuyés. Dans le cas contraire, il ne faut pas hésiter à repousser les travaux.

- Privilégier l'absence de travail du sol et laisser la parcelle revenir à l'état de prairie naturelle. Un travail du sol minimum pourra être retenu pour favoriser l'implantation d'un couvert herbacé (et éventuellement enfouir les résidus de récolte après un maïs).
- La mise en place d'un couvert végétal à l'aide d'espèces fourragères disponibles sur le marché est possible (privilégier les espèces locales -graminées de type mésophiles peu pérennes- fétuque, dactyle, fléole, ray-grass). Ce couvert s'enrichira ensuite, au gré des années, de plantes « sauvages » pour aboutir à une prairie pérenne ayant un intérêt fourrager, mais également un intérêt environnemental. Il s'agit donc bien d'aboutir à terme à une prairie naturelle toujours en herbe sans retournement périodique.
- Attendre un an avant de procéder à la première exploitation de la parcelle, sauf en cas d'apparition d'adventices ou de plantes envahissantes susceptibles de perturber l'installation des plantes autochtones.
- Gestion de la parcelle, par fauche ou pâturage, à définir lors de la mise en place du plan de gestion de l'ENS.

Bibliographie

- BELLMAN H. & LUQUET G., 2009. – GUIDE DES SAUTERELLES, GRILLONS ET CRIQUETS D'EUROPE OCCIDENTALE. DELACHAUX & NIESTLE, LAUSANNE-PARIS. 383P.
- BIOTOPE, 2011. ÉTUDE DE CARACTERISATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE L'AGGLOMERATION DE TOURS. TOURS PLUS, TOURS (FRANCE)
- BIOTOPE, 2014. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DU CENTRE. BASSIN DE VIE DE TOURS. DREAL CENTRE / RÉGION CENTRE.
- BRADBURY, R. B., KYRKOS, A., MORRIS, A. J., CLARK, S. C., PERKINS, A. J. AND WILSON, J. D. (2000), HABITAT ASSOCIATIONS AND BREEDING SUCCESS OF YELLOWHAMMERS ON LOWLAND FARMLAND. JOURNAL OF APPLIED ECOLOGY, 37: 789–805. DOI: 10.1046/J.1365-2664.2000.00552.X
- CSP / FD APPMA 37, 2002. EXPERTISE DES OBSTACLES A LA MIGRATION DE L'ANGUILLE SUR L'INDRE ENTRE PONT DE RUAN ET COURCAY
- DDT 37, 2012. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE. THEMA ENVIRONNEMENT.
- DREAL CENTRE, 2012. ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE REGIONAL DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
- GARGOMINY, O., TERCERIE, S., REGNIER, C., RAMAGE, T., SCHOELINCK, C., DUPONT, P., VANDEL, E., DASZKIEWICZ, P. & PONCET, L. 2014. TAXREF v8.0, REFERENTIEL TAXONOMIQUE POUR LA FRANCE : METHODOLOGIE, MISE EN ŒUVRE ET DIFFUSION. MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS. RAPPORT SPN 2014-42. 126PP.
- HAGEMEIJER W.J.M., BLAIR M.J., 1997 – THE EBCC ATLAS OF EUROPEAN BREEDING BIRDS. THEIR DISTRIBUTION AND ABUNDANCE. EBCC-T&D POYSER, LONDRES, 903 P.
- LOUVEL J., GAUILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, EUROPEAN NATURE INFORMATION SYSTEM, SYSTEME D'INFORMATION EUROPEEN SUR LA NATURE. CLASSIFICATION DES HABITATS. TRADUCTION FRANÇAISE. HABITATS TERRESTRES ET D'EAU DOUCE. MNHN –DIREV -SPN, MEDDE, PARIS, 289 P.
- NATURE CENTRE, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, 2014 – LIVRE ROUGE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES MENACEES DE LA REGION CENTRE. NATURE CENTRE ED. ORLEANS 504 P.
- SARAT E. 2012. VERTEBRES EXOTIQUES ENVAHISSANTS DU BASSIN DE LA LOIRE (HORS POISSONS) : CONNAISSANCE ET EXPERIENCES DE GESTION. OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE DE LA FAUNE SAUVAGE, PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE, 128PP.
- VAHRAMEEV P., NOBILIAUX S., 2013. LISTE DES ESPECES VEGETALES INVASIVES DE LA REGION CENTRE, VERSION 3. CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, DELEGATION CENTRE, 41P.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : listes des espèces recensées entre 2014 et 2015 par sites

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Prairies de Beaumer			
Plantes vasculaires	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	
	<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	EEE Rang 4
	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	
	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	
	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	
	<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	
	<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	
	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	
	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	
	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	
	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	
	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	
	<i>Aristolochia clematitis</i> L.	Aristolochie, Aristolochie clématite	
	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl	Fromental, Avoine élevée	
	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot	
	<i>Arum italicum</i> Miller	Gouet d'Italie	
	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Br.	Barbarée printanière	
	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	
	<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident en fronde	
	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Bident en fronde	
	<i>Bromus diandrus</i> Roth	Brachypode des bois	
	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome de Gussone	
	<i>Bromus racemosus</i> L.	Brome mou	
	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome en grappes	
	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Brome stérile	
	<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Bryone	
	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	
	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés	
	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laîche des marais	
	<i>Carex disticha</i> Hudson	Laîche distique	
	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laîche cuprine, Laiche couleur de renard	
	<i>Carex flacca</i> Schreber	Laîche glauque	
	<i>Carex hirta</i> L.	Laîche hérissée	
	<i>Carex spicata</i> Hudson	Laîche en épis	
	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	
	<i>Centaurea</i> sp.	Centaurée	
	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	
	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	
	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Chiendent dactyle	
	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	

<i>Daucus carota</i> L.	Carotte	
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère, Cabaret des oiseaux	
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P. Beauv.	Pied-de-coq	
<i>Elymus repens</i>	Chiendent rampant	
<i>Elytrigia campestris</i> (Godron & Gren.) Kerguelen	Chiendent champêtre	
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Epilobe hirsute	
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	
<i>Euphorbia stricta</i> L.	Euphorbe raide	
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>cirtensis</i> (St.-Yves) Gamisans		
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficaire fausse renoncule	
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés	
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	Frêne oxyphylle, Frêne à feuilles étroites	
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	
<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Fritillaire damier, Fritillaire pintade	NT, PR, ZNIEFF
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mou	
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais	
<i>Galium palustre</i> ssp. <i>elongatum</i> (C. Presl) Lange	Gaillet des marais allongé	
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	
<i>Glyceria maxima</i> (Hartman) Holmberg	Grande glycérie, Glycérie aquatique	
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	
<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse-vipérine	
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J. Koch	Ache nodiflore	
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce sphondylle	
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	
<i>Hordeum secalinum</i> Schreber	Orge faux seigle	
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	
<i>Hypericum hirsutum</i> L.	Millepertuis hirsute	
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore	
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles	
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	
<i>Lemna minor</i> L.	Petite lentille d'eau	
<i>Lemna minuta</i> H.B.K.	Lentille d'eau minuscule	EEE Rang 4
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite	
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linaire commune	
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais	

<i>Lotus glaber</i> Miller	Lotier glabre, Lotier à feuilles ténues	
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune	
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire	
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline, Minette	
<i>Medicago polymorpha</i> L.	Luzerne polymorphe	
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc	
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs	
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Céraiste aquatique	
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle en épis	
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille des bois	
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.	Nénuphar jaune	
<i>Oenothera</i> sp	Onagre	
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère	
<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse-vipérine	
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf	
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain	
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie	
<i>Populus</i> sp.	Peuplier	
<i>Potamogeton pectinatus</i> L.	Potamot pectiné, Potamot de Suisse	
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or	
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	EEE Rang 4
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier	EEE Rang 5
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Rorippe amphibie	
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleue	
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille	
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience conglomerée	
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses	
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	

	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	Fleur de coucou	
	<i>Sison amomum</i> L.	Sison, Sison amome	
	<i>Sparganium emersum</i> Rehmann	Rubanier émergé	
	<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleiden	Lentille d'eau à plusieurs racines	
	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epiaire des bois	
	<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	
	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	
	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	
	<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Schultz Bip.	Laurier d'Alexandrie	
	<i>Taraxacum officinale</i> Weber	Pissenlit officinal	
	<i>Taraxacum</i> sp	Pissenlit	
	<i>Taxus baccata</i> L.	If	
	<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée commune	
	<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	ZNIEFF, PR
	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles	
	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis du Japon	
	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés	
	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	
	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	
	<i>Verbascum</i> sp	Molène	
	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	
	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	
	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	
	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane	
	<i>Viburnum tinus</i> L.	Viorne tin	
	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hirsute	
	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	
	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	
	<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	
	<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	
	<i>Viola reichenbachiana</i> Jordan ex Boreau	Violette des bois	
Araignées	<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	Épeire diadème	
	<i>Araneus quadratus</i> Clerck, 1758	Épeire à quatre points	
	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	Argiope frelon	
	<i>Tetragnatha extensa</i> (Linnaeus, 1758)	Tétragnathe étirée	
Orthoptères	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	Aïolope émeraude	
	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	
	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	
	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des roseaux	EN, DZ
	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	DZ
	<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain	
	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	
	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	
	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	

	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste		
	<i>Meconema meridionale</i> A. Costa, 1860	Méconème fragile	DZ	
	<i>Modicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais		
	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre		
Odonates	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden		
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant		
	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Calopteryx éclatant		
	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes		
	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun		
	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin		
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle		
	<i>Anax imperator</i> [Leach, 1815]	Anax empereur		
	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	Agrion nain	VU, DZ, PRA/II	
	<i>Libellula fulva</i> O. F. Müller, 1764	Libellule fauve	DZ	
	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé		
	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	Libellule à quatre taches		
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu		
	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden		
	Lépidoptères	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	
		<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	DZ
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)		Azuré des Nerpruns		
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)		Procris		
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)		Souci		
<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)		Phalène picotée		
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)		Flambé	DZ	
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)		Mégère		
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)		Cuivré commun		
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)		Cuivré fuligineux		
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)		Moro sphinx		
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)		Myrtil		
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)		Sylvaine		
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)		Tircis		
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)		Piérade du Navet		
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)		Piérade de la Rave		
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)		Robert-le-Diable		
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)		Azuré commun		
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)		Amaryllis		
<i>Tyria jacobaeae</i> (Linnaeus, 1758)		Ecaille du séneçon		
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)		Vulcain		
Hyménoptères		<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon européen	

Coléoptères	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique	
	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points	
	<i>Pyrochroa coccinea</i> (Linnaeus, 1761)	Pyrochre écarlate	
	<i>Agapanthia villosoviridescens</i> (De Geer, 1775)	Agapanthie à pilosité verdâtre	
	<i>Rutpela maculata</i> (Poda, 1761)	Lepture tacheté	
	<i>Stenurella melanura</i> (Linnaeus, 1758)		
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	PN/art2, CBE/II, DH/IV
Oiseaux	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	PN/art3, CBE/II
	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	PN/art3, CBE/III
	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	NT, EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	DZ, DTVB, PN/art3, CBE/II, DO/I
	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/1 - DO/III/1
	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	PN/art3, CBE/II
	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	PN/art3, CBE/II
	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	PN/art3, CBE/II
	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	PN/art3, CBE/II
	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT, PN/art3, CBE/II
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	PN/art3, CBE/II
	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	PN/art3, CBE/II
	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	PN/art3, CBE/II
	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	NT, DZ, PN/art3, CBE/II
	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	EGCA - PNCO/art3, DO/II/1 - DO/III/1
	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	PN/art3, CBE/III
	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	PN/art3, CBE/III
	<i>Emberiza cirrus</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi	PN/art3, CBE/III
	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	NT, PN/art3, CBE/II
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	PN/art3, CBE/II
	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	PN/art3, CBE/III
	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foulque macroule	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/1
	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	PNCO/art3, DO/II/2
	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	PN/art3, CBE/II
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	PN/art3, CBE/II
	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	PN/art3, CBE/II
	<i>Motacilla alba alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	PN/art3, CBE/II
	<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	PN/art3, CBE/II
	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	PN/art3, CBE/II
	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	PN/art3, CBE/II
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	PN/art3, CBE/II	
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	PN/art3, CBE/II	

	<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	PN/art3, CBE/II
	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	PN/art3
	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	NE, PNCO/art3, CBE/III, DO/II/1
	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	PN/art3, CBE/II
	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	PN/art3, CBE/II
	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	PNCO/art3, DO/II/2
	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	PN/art3, CBE/II
	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	PN/art3, CBE/II
	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	PN/art3, CBE/II
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	PN/art3, CBE/III
	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	PN/art3, CBE/III
	<i>Streptopelia decaocto</i> (Fridvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	PNCO/art3, DO/II/2
	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	PN/art3, CBE/II
	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	PN/art3, CBE/II
	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	PN/art3, CBE/II
	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	PN/art3, CBE/II
	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/3
Mammifères	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie	VU, DZ, DTVB, PN/art2, CBE/III, DH/II, IV et V
	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	EEE
	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	CBE/III

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Domaine du Château de la Roche			
Plantes vasculaires	<i>Alisma plantago-aquatica L.</i>	Plantain d'eau	
	<i>Buddleja davidii Franchet</i>	Buddléia de David	EEE Rang 3
	<i>Neottia nidus-avis (L.) L.C.M. Richard</i>	Néottie nid d'oiseau	
	<i>Listera ovata (L.) R. Br.</i>	Listère ovale	
	<i>Ophrys apifera Hudson</i>	Ophrys abeille	
	<i>Ophrys insectifera L.</i>	Ophrys mouche	DZ
	<i>Orchis anthropophora (L.) All.</i>	Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine	DZ, PR
	<i>Orchis purpurea Hudson</i>	Orchis pourpre	
	<i>Platanthera chlorantha (Custer) Reichenb.</i>	Orchis vert, Orchis verdâtre	
	<i>Prunus laurocerasus L.</i>	Laurier palme, Laurier cerise	EEE Rang 2
	<i>Rhododendron ponticum L., 1762</i>	Rhododendron de la mer Noire	EEE Rang 2
	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	Robinier	EEE Rang 5
Lépidoptères	<i>Cupido minimus (Fuessly, 1775)</i>	Argus frêle	
	<i>Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)</i>	Azuré commun	
	<i>Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)</i>	Procris	
	<i>Papilio machaon Linnaeus, 1758</i>	Machaon	
	<i>Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)</i>	Mélitée du Plantain	DZ
	<i>Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)</i>	Myrtil	
Odonates	<i>Calopteryx splendens (Harris, 1780)</i>	Calopteryx éclatant	
	<i>Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)</i>	Calopteryx vierge	DZ
	<i>Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)</i>	Agrion de Mercure	NT, DZ, DTVB, PN/art3, CBE/II, DH/II, PRA/I, PNA
	<i>Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)</i>	Agrion jouvencelle	
	<i>Gomphus vulgatissimus (Linnaeus, 1758)</i>	Gomphus vulgaire	
	<i>Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)</i>	Agrion à larges pattes	
Oiseaux	<i>Cettia cetti (Temminck, 1820)</i>	Bouscarle de Cetti	NT, DZ, PN/art3, CBE/II
	<i>Cuculus canorus Linnaeus, 1758</i>	Coucou gris	PN/art3, CBE/III
	<i>Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)</i>	Geai des chênes	PNCO/art3, DO/II/2
	<i>Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831</i>	Grive musicienne	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Ardea cinerea Linnaeus, 1758</i>	Héron cendré	PN/art3, CBE/III
	<i>Upupa epops Linnaeus, 1758</i>	Huppe fasciée	DZ, PN/art3, CBE/III
	<i>Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)</i>	Loriot d'Europe	PN/art3, CBE/II
	<i>Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)</i>	Martin-pêcheur d'Europe	DZ, DTVB, PN/art3, CBE/II, DO/I
	<i>Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)</i>	Mésange à longue queue	PN/art3, CBE/III
	<i>Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)</i>	Pic épeiche	PN/art3, CBE/II
	<i>Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)</i>	Pic noir	PN/art3, CBE/I, IDO/I
	<i>Fringilla coelebs Linnaeus, 1758</i>	Pinson des arbres	PN/art3, CBE/III
	<i>Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)</i>	Pouillot véloce	PN/art3, CBE/II

	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	NE, PNCO/art3, CBE/III, DO/II/1
Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	EGCA, CBE/III
	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen	EGCA, CBE/III
	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	EGCA
	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	EGCA

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Coteau du Puy			
Plantes vasculaires	<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	
	<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane	
	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore	
	<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Moschatelline	
	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	
	<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	
	<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale	
	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois	
	<i>Anthriscus caucalis</i> M. Bieb.	Anthrisque vulgaire, Cerfeuil vulgaire à fruits glabres	
	<i>Arctium minus</i> (J. Hill) Bernh.	Petite bardane	
	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures	
	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl	Fromental, Avoine élevée	
	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	
	<i>Arum italicum</i> Miller	Gouet d'Italie	
	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	Capillaire noir, Doradille noir	
	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette	
	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	Brachypode penné	
	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	
	<i>Bromus diandrus</i> Roth	Brome de Gussone	
	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	
	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	
	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone	
	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Liseron des haies	
	<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	
	<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule gantelée	
	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	
	<i>Carduus nutans</i> L.	Chardon penché	
	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laïche écartée	
	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	
	<i>Carex spicata</i> Hudson	Laïche en épis	
	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Laïche des bois	
	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	

<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste vulgaire	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite vigne-blanche	
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	EEE Rang 3
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	
<i>Corylus avellana</i> L.	Coudrier, Noisetier	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	
<i>Crataegus laevigata</i> (Poiret) DC.	Aubépine épineuse	
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide à tige capillaire	
<i>Cucubalus baccifer</i> L.	Cucubale à baies, Cucubale porte-baie	
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton	Cyclamen à feuilles de lierre	
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Chiendent dactyle	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre	
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptéris de Chartreuse	
<i>Elymus repens</i>	Chiendent rampant	
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Epilobe à quatre angles	
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois	
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce	
<i>Festuca heterophylla</i> Lam.	Fétuque hétérophylle	
<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge	
<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	
<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Fritillaire damier, Fritillaire pintade	NT, DZ, PR
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mou	
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium Herbe-à-Robert, Herbe à Robert	
<i>Geranium robertianum</i> ssp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman	Géranium pourpre	
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce sphondylle	
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	
<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle	
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois	PR
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	

<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	
<i>Isopyrum thalictroides</i> L., 1753	Isopyre faux Pigamon	DZ, PR
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune	
<i>Lamium maculatum</i> L.	Lamier maculé	
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène	
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Luzule de Forster	
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh.) Nutt	Mahonia faux-houx	
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline, Minette	
<i>Silene latifolia</i> ssp. <i>alba</i> (Miller) Greuter & Burdet	Compagnon blanc	
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique à une fleur	
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale	
<i>Melittis melissophyllum</i> L.	Mélitte à feuilles de mélisse	
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	
<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort.	Laitue des murailles	
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Jonquille des bois	
<i>Origanum vulgare</i> L.	Marjolaine	
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Aspergette, Asperge des bois, Ornithogale des Pyrénées	
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse-épervière	
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain	
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Orchis vert, Orchis verdâtre	
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau de Salomon multiflore	
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	
<i>Polypodium interjectum</i> Shivas	Polypode intermédiaire	
<i>Populus canescens</i> (Aiton) Sm	Peuplier grisard	
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille stérile	
<i>Primula veris</i> L.	Coucou	
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier palme, Laurier cerise	EEE Rang 2
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle	
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau	Pulmonaire à longues feuilles	
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Chêne sessile	
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule à tête d'or	
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	

	<i>Ranunculus ficaria L.</i>	Ficaire fausse renoncule	
	<i>Ribes rubrum L.</i>	Groseillier rouge	
	<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	Robinier	EEE Rang 5
	<i>Rosa arvensis Hudson</i>	Rosier des champs	
	<i>Rubia peregrina L.</i>	Garance voyageuse	
	<i>Rubus caesius L.</i>	Ronce bleue	
	<i>Rumex conglomeratus Murray</i>	Patience conglomerée	
	<i>Rumex sanguineus L.</i>	Oseille sanguine	
	<i>Ruscus aculeatus L.</i>	Fragon, Petit houx	
	<i>Sambucus nigra L.</i>	Sureau noir	
	<i>Sanicula europaea L.</i>	Sanicle d'Europe	
	<i>Senecio jacobaea L.</i>	Séneçon jacobée	
	<i>Sherardia arvensis L.</i>	Sphéradie des champs	
	<i>Stachys sylvatica L.</i>	Epiaire des bois	
	<i>Stellaria holostea L.</i>	Stellaire holostée	
	<i>Tamus communis L.</i>	Tamier commun	
	<i>Tanacetum parthenium (L.) Schultz Bip.</i>	Tanaïsie parthénium	
	<i>Taraxacum sp</i>	Pissenlit	
	<i>Taxus baccata L.</i>	If	
	<i>Teucrium scorodonia L.</i>	Germandrée commune	
	<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>	Tilleul à grandes feuilles	
	<i>Torilis japonica (Houtt.) DC.</i>	Torilis du Japon	
	<i>Tragopogon pratensis L.</i>	Salsifis des prés	
	<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle blanc	
	<i>Urtica dioica L.</i>	Grande ortie	
	<i>Verbascum sp</i>	Molène	
	<i>Veronica chamaedrys L.</i>	Véronique petit-chêne	
	<i>Viburnum lantana L.</i>	Viorne lantane	
	<i>Vicia sativa L.</i>	Vesce cultivée	
	<i>Vicia sepium L.</i>	Vesce des haies	
	<i>Vicia hirsuta (L.) S.F. Gray</i>	Vesce hirsute	
	<i>Viola odorata L.</i>	Violette odorante	
	<i>Viola reichenbachiana Jordan ex Boreau</i>	Violette des bois	
	<i>Lamium album L.</i>	Lamier blanc	
	<i>Vinca minor L.</i>	Petite pervenche	
	<i>Viburnum tinus L.</i>	Viorne tin	
	<i>Danae racemosa</i>	Laurier d'Alexandrie	
	<i>Centaurea sp.</i>	Centaurée	
	<i>Myosotis arvensis Hill</i>	Myosotis des champs	
	<i>Veronica arvensis L.</i>	Véronique des champs	
	<i>Veronica serpyllifolia L.</i>	Véronique à feuilles de serpolet	
Lépidoptères	<i>Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)</i>	Procris	
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)</i>	Mésange à longue queue	PN/art3, CBE/III
	<i>Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)</i>	Pipit des arbres	PN/art3, CBE/III
	<i>Apus apus (Linnaeus, 1758)</i>	Martinet noir	PN/art3, CBE/III
	<i>Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)</i>	Linotte mélodieuse	NT, PN/art3, CBE/II
	<i>Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)</i>	Verdier d'Europe	PN/art3, CBE/II
	<i>Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820</i>	Grimpereau des jardins	PN/art3, CBE/II

	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	EGCA - PNCO/art3DO/II/1 - DO/III/1
	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	PN/art3, DO/II/2
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	PN/art3, CBE/III
	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	PN/art3, CBE/III
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	PN/art3, CBE/III
	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	PN/art3, CBE/III
	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	PNCO/art3, DO/II/2
	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	PN/art3 CBE/II
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	PN/art3 CBE/II
	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	PN/art3 CBE/II
	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	PN/art3 CBE/II
	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	PN/art3 CBE/II
	<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	PN/art3 CBE/II
	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	NE, PNCO/art3, CBE/III, DO/II/1
	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	PN/art3, CBE/II
	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	PN/art3, CBE/II
	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	PN/art3, CBE/II
	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	PN/art3, CBE/II
	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	PN/art3, CBE/II
	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	PN/art3, CBE/II
	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	PN/art3, CBE/II
	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	PN/art3, CBE/II
	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	EGCA - PNCO/art3CBE/IIIDO/II/2
	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	PNCO/art3, DO/II/2
	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	PN/art3, CBE/II
	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	PN/art3, CBE/II
	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/3
	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/4
Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen	EGCA, CBE/III
	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	EGCA

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Bois de la Bruère			
Plantes vasculaires	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	
	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Listère ovale	
	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	
	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe	NT, DZ
	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre	
	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	
	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Coudrier, Noisetier	
	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuilles longues	DZ, PR
	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	DZ
	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre	
	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre	
	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse	
	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	
	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	
	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne	
	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Eglantier	
	<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique à une fleur	
	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	
	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun	
	Orthoptères	<i>Calliptamus barbarus</i> (Costa, 1836)	Caloptène ochracé
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)		Calopteryx éclatant	
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)		Calopteryx vierge	DZ
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)		Agrion jouvencelle	
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)		Mante religieuse	
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)		Oedipode turquoise	
<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)		Criquet pansu	DZ
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)		Phanéroptère commun	
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)		Decticelle chagrinée	
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)		Conocéphale gracieux	
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène	NT	
Lépidoptères	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Azuré bleu-nacré	
Reptiles	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	PN/art4, CBE/III

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Hautes Varennes, Girardières			
Plantes vasculaires	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	
	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	
	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire officinale	
	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	
	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental, Avoine élevée	
	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie	
	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	
	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome dressé	
	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	
	<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	Brome en grappes	
	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Bourse-à-pasteur	
	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des bois	
	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	
	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	
	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne	
	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	
	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte	
	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	
	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	
	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	
	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	
	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium Herbe-à-Robert, Herbe à Robert	
	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	
	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	
	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	
	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	
	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	
	<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique à une fleur	
	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari en toupet	
	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé	DZ, PR
	<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée	
	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Epervière piloselle	
	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore	
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle		
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier palme, Laurier cerise	EEE Rang 2	
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier		
<i>Pulmonaria officinalis</i> L., 1753	Pulmonaire officinale		
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier	EEE Rang 5	
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Eglantier		

	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce des bois	
	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe	
	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	
	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	
	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	
	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	
Lépidoptères	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Procris	
	<i>Lasiocampa trifolii</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Bombyx du Trèfle	
	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain	DZ
	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon	
	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré commun	
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	
	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	
	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert occidental
<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)		Vipère aspic	PN/art4, CBE/III
Oiseaux	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	NT, EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2
	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	PN/art 3 et 6, CBE/II
	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	NT, PN/art3, CBE/II
	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	PN/art3, CBE/II
	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	EGCA - PNCO/art3, DO/II/1 - DO/III/1
	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	PN/art3CBE/III
	<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	NT, PN/art3, CBE/III
	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	NT, PN/art3, CBE/II
	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	PN/art3, CBE/II
	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	NT, EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/1
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	PN/art3, CBE/II	
Mammifères	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	EGCA

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Longue Plaine (Château et Montison), Bois du Petit Moulin			
Plantes vasculaires	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	
	<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Canche flexueuse	
	<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale	
	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	
	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune	
	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	
	<i>Colchicum autumnale</i> L. 1753	Colchique d'automne	
	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine monogyne	
	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balais	
	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée	
	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	
	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	
	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Fritillaire damier, Fritillaire pintade	NT, PR, ZNIEFF
	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	
	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre	
	<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant	
	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide	
	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	
	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Tormentille	
	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle	
	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile	
	<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or	
	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier	EEE Rang 5
	<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753		
	<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	Serratule des teinturiers	
	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés	
	<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée commune	
	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	
	<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche	
	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	
	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite vigne-blanche	
	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	
	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	
	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	
	<i>Pulmonaria officinalis</i> L., 1753	Pulmonaire officinale	
	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	
	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	
	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce des bois	
	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	
	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	
Orthoptères	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	
	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	
	<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins	

	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré	
	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux	
	<i>Modicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais	
	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois	
	<i>Omocestus</i> (<i>Omocestus</i>) <i>rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	
	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène	
Odonates	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeshne mixte	
	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	
	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	
	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	
	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O. F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	
	<i>Anax imperator</i> [Leach, 1815]	Anax empereur	
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	
	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	
	Lépidoptères	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758		Machaon	
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)		Piérade du Navet	
<i>Limnitis reducta</i> Staudinger, 1901		Sylvain azuré	DZ
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)		Sylvaine	
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)		Tabac d'Espagne	DZ
<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)		Ecaille Martre	
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)		Tircis	
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)		Petite tortue	NT
Amphibiens	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	PN/art2, CBE/II, DH/IV
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	PN/art3, CBE/III
	<i>Pelophylax Fitzinger</i> , 1843	Complexe "Grenouille verte"	
	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	PN/art2, CBE/II, DH/IV
	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	PN/art3, CBE/III
	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	NT, DZ, DTVB, PN/art2, CBE/II, DH/II et IV
Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	VU, DZ, PN/art3, CBE/II, DO/I

groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom Vernaculaire	Statuts
Les Belles Landes, Bois joli			
Amphibiens	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	PN/art3, CBE/III
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	PN/art3, CBE/III
	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	EN, DZ, PN/art3, CBE/III, DH/II et IV
Oiseaux	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	EGCA - PNCO/art3, CBE/III, DO/II/2

*NT, VU, EN : espèce « quasi menacé », « vulnérable » ou « en danger » dans la Liste rouge des espèces menacées de la région Centre ;

DZ : espèces déterminantes ZNIEFF en région Centre;

PR : espèces protégées en région Centre ;

PN : espèces protégées au niveau national (articles 2 ou 3) ;

CBE/II, CBE/III : espèces listées dans la Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, annexes II et III (espèces de faune strictement protégées et espèces de faune protégées) ;

DH II, IV et V : espèces listées dans la Directive Habitats faune flore, les chiffres font références aux annexes ;

DO : espèces listées Directive Oiseaux, les chiffres font références aux annexes.